



**ibsa**  
**perspective.brussels**   
institut bruxellois de statistique et d'analyse



# BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

**N°35 - édition spéciale Covid-19 - Printemps 2021**

SEMESTRIEL

## **ÉQUIPE DE RÉALISATION**

### **Auteurs**

Charlotte DEWATRIPONT, Virginie MAGHE, Pierre-François MICHIELS et Gwendoline MOREAU

### **Comité scientifique**

Dries CUYVERS, Aynah GANGJI et Mattéo GODIN

### **Coordination scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)**

Astrid ROMAIN

## **COUVERTURE**

Concerto - Communication Agency

Photographie : © Batin BALTALILAR

## **MISE EN PAGE**

IPM

## **TRADUCTION**

Traduit du français vers le néerlandais par Production SA

Relecture : Dries CUYVERS et Toon VERMEIR

## **ÉDITRICE RESPONSABLE**

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

## **POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

[ibsa@perspective.brussels](mailto:ibsa@perspective.brussels) - [www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)

© Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

# BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

**N°35 - édition spéciale Covid-19 - Printemps 2021**

SEMESTRIEL





# TABLE DES MATIÈRES

<b>L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE</b>	<b>5</b>
<b>1. LA CRISE DU COVID-19 : QUELQUES FAITS MARQUANTS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉTÉ 2020</b>	<b>6</b>
1.1 Quelques dates-repères	6
1.2 Le second semestre de 2020 : une modeste reprise de l'activité économique mondiale interrompue par la deuxième vague de propagation du Covid-19	8
1.3 Un début d'année 2021 sous tension entre campagnes de vaccination et propagation d'une troisième vague	10
1.4 Que nous réserve l'avenir ?	11
<b>2. CONJONCTURE À BRUXELLES</b>	<b>13</b>
2.1 Quel est l'impact de la crise du Covid-19 sur l'activité économique bruxelloise ?	13
2.2 Focus sectoriel	18
2.3 Quel est l'impact de la crise du Covid-19 sur le marché du travail bruxellois ?	23
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>28</b>
<b>RÉFÉRENCES</b>	<b>30</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>	<b>31</b>

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du **30 avril 2021**, sauf mention contraire.



# L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE

**À partir du second semestre de 2020, l'activité économique mondiale est doucement repartie à la hausse**, sous tension entre nouvelles vagues épidémiques et campagnes de vaccination. **La modeste reprise de l'activité économique mondiale au troisième trimestre de 2020 a été interrompue par la deuxième vague de propagation du Covid-19 au quatrième trimestre.** Dès lors, fin 2020, en Belgique comme ailleurs, l'activité économique n'a pas pu récupérer son niveau d'avant-crise ; **le PIB belge a diminué de 4,9 % au quatrième trimestre de 2020, par rapport au même trimestre en 2019.** Le début d'année 2021 a été porteur d'espoir avec l'avancée des campagnes de vaccination, malgré l'apparition d'une troisième vague de contaminations qui ralentit encore la reprise de l'activité économique mondiale. **En Belgique, en dépit du durcissement des mesures sanitaires, la confiance des consommateurs et des entreprises s'est redressée.** Bien qu'en légère croissance, le PIB belge du premier trimestre de 2021 serait encore 1,0 % plus bas que son niveau de début 2020, selon la BNB. **L'avenir dessine une reprise de l'activité économique progressive, au fur et à mesure du calendrier de levée des mesures sanitaires et de distribution des vaccins à travers le monde.**

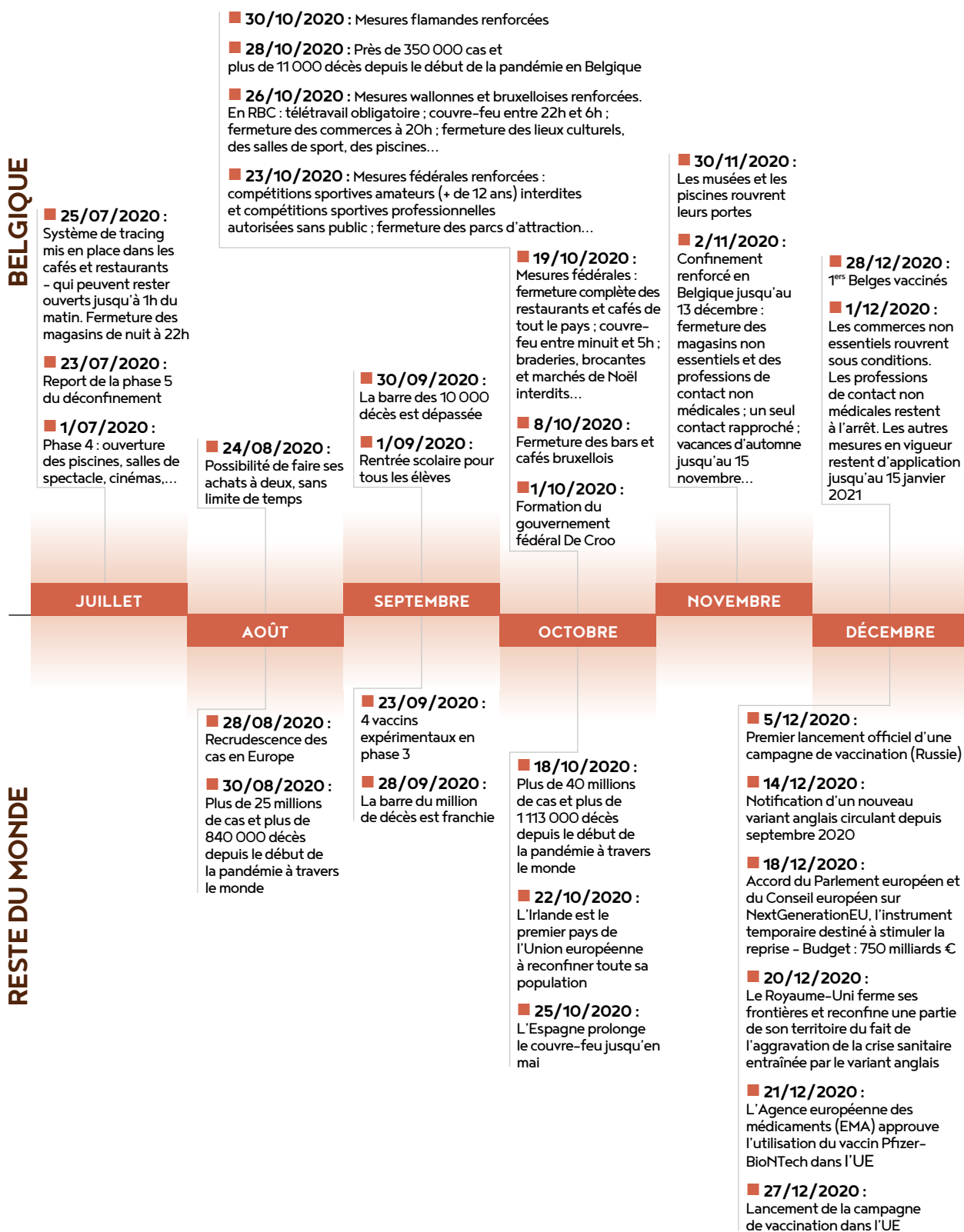
**Au niveau de la Région bruxelloise également, le second semestre de 2020 a d'abord été marqué par une reprise de l'activité économique et des investissements.** L'émergence de la deuxième vague de contaminations et la mise en place d'un nouveau confinement à l'automne 2020 ont considérablement ralenti ce redémarrage économique. **L'activité des entreprises bruxelloises a connu un nouvel essoufflement au quatrième trimestre de 2020.** Cependant, l'impact de la deuxième vague épidémique sur l'économie a été plus limité que celui de la première. Le confinement a été moins restrictif et plus ciblé. **L'activité économique bruxelloise s'est à nouveau légèrement redressée au premier trimestre de 2021.** Le lancement de la campagne de vaccination fin 2020 et sa progression début 2021 semblent avoir eu un impact positif sur la confiance des entreprises et des consommateurs bruxellois. Cela laisse entrevoir des perspectives positives en termes de demande et d'activités futures des entreprises. **Cependant, si l'économie bruxelloise montre des signes de reprise, des incertitudes persistent.** L'absence des navetteurs et touristes étrangers continue notamment de peser sur l'activité économique de la Région. La reprise économique reste tributaire de la levée des restrictions en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. L'impact de la suppression éventuelle des mesures de soutien et la capacité réduite des entreprises affaiblies à redémarrer leur activité constituent également des freins potentiels à la reprise.

**Sur le plan sectoriel, l'impact de la crise du Covid-19 et le profil de la reprise varient fortement d'une branche d'activité à l'autre**, selon que ces branches sont plus ou moins concernées par les restrictions sanitaires. Même si la croissance de son chiffre d'affaires a ralenti au quatrième trimestre de 2020, **l'industrie manufacturière** a retrouvé son niveau d'activité d'avant-crise en fin d'année. Ce redressement est dû principalement à la fabrication automobile et aux produits pharmaceutiques. La **construction** a également poursuivi son redressement au quatrième trimestre de 2020 et, si le chiffre d'affaires du secteur n'a pas encore totalement retrouvé son niveau d'avant-crise, il s'en est fortement rapproché. En revanche, la progression du chiffre d'affaires dans les **services à la production** a été plus modeste au quatrième trimestre de 2020. Soutenue par toute une série de services aux entreprises mais pénalisée par le commerce de gros, l'activité dans les services à la production est dès lors restée, fin 2020, en deçà du niveau d'avant-crise. Enfin, du côté des **services à la personne**, les évolutions sont assez contrastées. Globalement, la reprise observée dans ce secteur a perduré au cours du dernier trimestre de 2020. Le chiffre d'affaires réalisé dans les services à la personne entre octobre et décembre 2020 a ainsi dépassé les ventes de l'année précédente. Ce résultat global masque toutefois une situation qui est restée très difficile, fin 2020 et début 2021, dans certaines activités qui ont continué à être fortement touchées par les restrictions sanitaires. C'est le cas en particulier dans l'horeca, le commerce de détail non alimentaire, l'événementiel ainsi que les activités culturelles et récréatives.

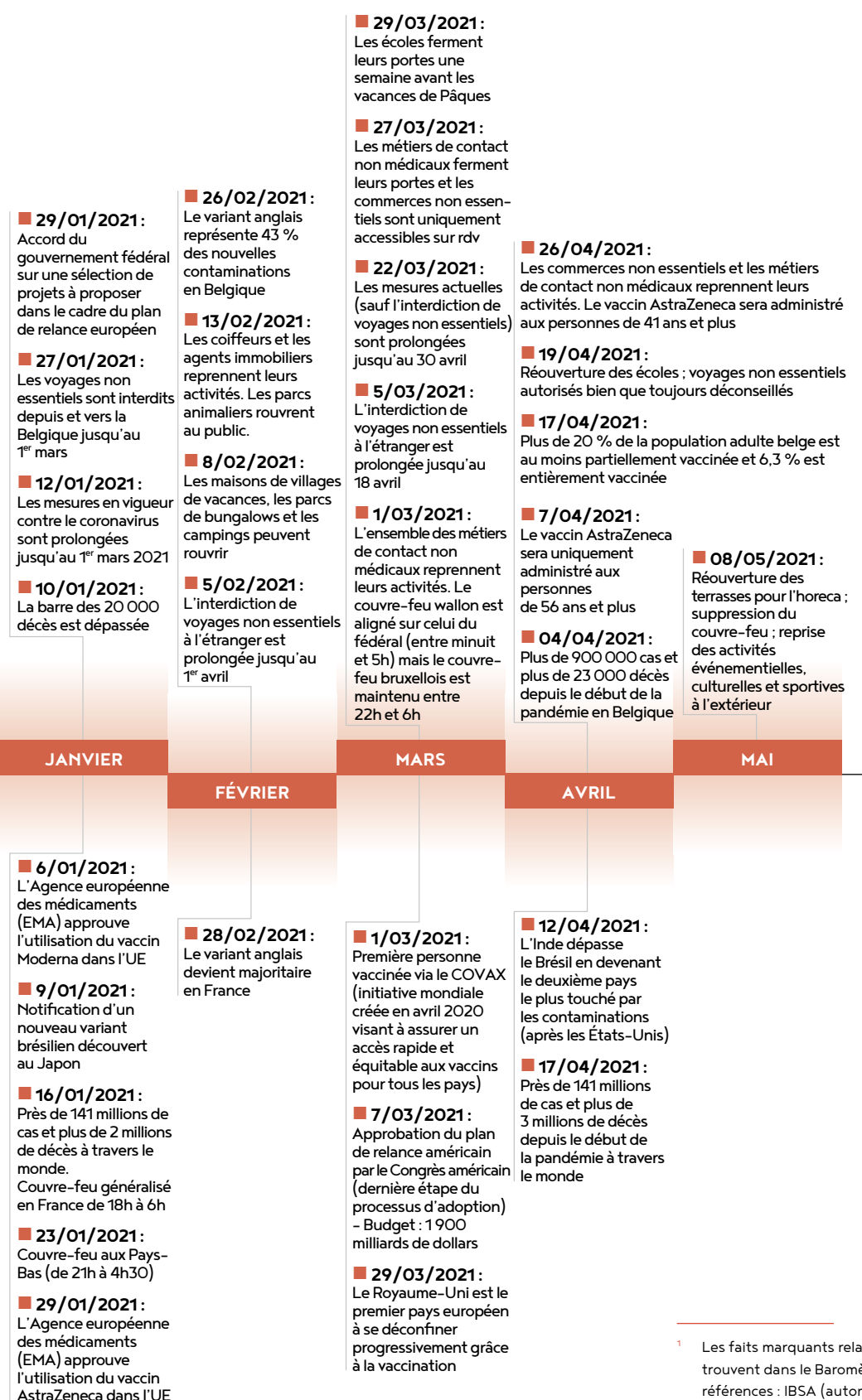
Les mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics ont permis aux employeurs et indépendants d'ajuster le nombre d'heures prestées, **ce qui a limité l'impact de la crise sur l'emploi et le chômage « classique » des Bruxellois jusqu'au premier trimestre de 2021.** Ainsi, en mars 2021, il y avait 2,8 % demandeurs d'emploi inoccupés bruxellois de plus qu'en mars 2020, contre une hausse de 8,9 % lors de la crise de 2009. **Le marché du travail bruxellois risque toutefois d'être mis sous tension d'ici la fin de l'année 2021.** En effet, la levée des mesures de soutien entraînera probablement des pertes d'emplois et une hausse du chômage. De plus, certains Bruxellois, éloignés du marché du travail par la crise, (re)viendront s'inscrire chez Actiris du fait de nouvelles perspectives d'emplois et de formations induites par la reprise économique. Ainsi, le nombre de DEI bruxellois pourrait augmenter entre 6,1 % et 10,6 % en décembre 2021 par rapport à décembre 2020 selon view.

# 1. LA CRISE DU COVID-19 : QUELQUES FAITS MARQUANTS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉTÉ 2020

## 1.1 QUELQUES DATES-REPÈRES<sup>1</sup>







<sup>1</sup> Les faits marquants relatifs à la crise du Covid-19 avant l'été 2020 se trouvent dans le Baromètre conjoncturel de la Région bruxelloise N°34 (voir références : IBSA (automne 2020))

## 1.2 LE SECOND SEMESTRE DE 2020 : UNE MODESTE REPRISE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MONDIALE INTERROMPUE PAR LA DEUXIÈME VAGUE DE PROPAGATION DU COVID-19

### Reprise partielle au troisième trimestre de 2020...

**L'activité économique mondiale a progressivement repris au troisième trimestre de 2020** grâce à la levée des mesures de confinement à travers le monde. Il s'agit d'un rebond important du PIB mondial au troisième trimestre, par rapport au trimestre précédent, durant lequel l'activité économique a été la plus durement frappée. À travers le monde, les ventes au détail et la production industrielle ont progressé, soutenues par l'investissement et la consommation privée (les ménages ont dépensé une partie de leur épargne non consommée durant la première partie de l'année). Néanmoins, les mesures sanitaires ont encore restreint l'activité des secteurs pour lesquels la distanciation sociale est difficile (commerce de détail, hôtellerie, restauration, culture et événementiel). Le PIB de la zone euro au troisième trimestre de 2020 reste ainsi inférieur de 4,3 % au niveau du quatrième trimestre de 2019, le dernier à ne pas avoir été affecté par la crise du Covid-19<sup>2</sup>.

**En Belgique aussi, bien que l'activité économique ait rebondi au troisième trimestre de 2020 par rapport au trimestre précédent, la reprise reste insuffisante** : le PIB belge du troisième trimestre de 2020 est encore inférieur de 4,9 % par rapport au quatrième trimestre de 2019<sup>3</sup>.

### ... suivie de la deuxième vague de l'épidémie au quatrième trimestre de 2020

**Au quatrième trimestre de 2020, la deuxième vague de l'épidémie s'est propagée à travers le monde** : pour de nombreux pays, les hospitalisations liées au Covid-19 sont remontés à des niveaux plus ou moins comparables à ceux de la première vague<sup>4</sup>. Les gouvernements ont adopté de nouvelles mesures sanitaires, impactant directement l'activité économique de certains secteurs : commerces dits "non essentiels", horeca, culture et événementiel. En outre, les absences des travailleurs (maladie, quarantaine, garde d'enfants) ont indirectement impacté d'autres secteurs d'activité.

**Le PIB de la zone euro a légèrement reculé au quatrième trimestre de 2020<sup>5</sup>** par rapport au trimestre précédent, en raison notamment de la baisse de la consommation des ménages dont la confiance n'était pas encore entièrement rétablie. Le PIB de la zone euro au quatrième trimestre de 2020 est inférieur de 4,9 % à son niveau du même trimestre en 2019.

<sup>2</sup> Source : OCDE (données corrigées des variations saisonnières)

<sup>3</sup> Source : BNB (données corrigées des variations saisonnières)

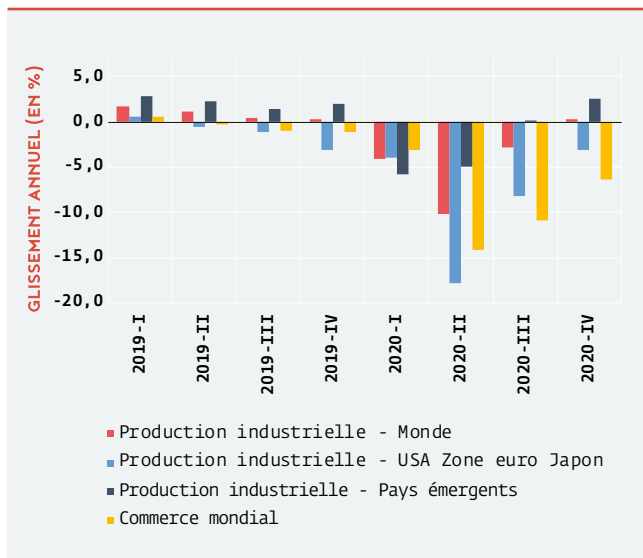
<sup>4</sup> Source : European Center for Disease Prevention and Control (ECDC)

<sup>5</sup> Source : OCDE (données corrigées des variations saisonnières)

L'activité économique mondiale a toutefois été **nettement moins impactée** au quatrième trimestre de 2020 (2<sup>e</sup> vague épidémique) **comparativement au deuxième trimestre de 2020** (1<sup>ère</sup> vague épidémique), et ce pour plusieurs raisons :

- > **de nombreux secteurs ont pu adapter leurs modes de production** : télétravail généralisé, réorganisation de la production industrielle pour respecter la distanciation sociale, etc. ;
- > **le commerce mondial a été encouragé par la reprise de l'activité économique chinoise** (première économie impactée par l'épidémie et ayant déjà amorcé sa reprise) **ainsi que celle des pays émergents**<sup>6</sup> (où les mesures sanitaires ont moins restreint l'activité économique que dans les pays avancés)<sup>7</sup>. Après son net recul aux premier et deuxième trimestres de 2020, le commerce mondial est légèrement reparti à la hausse aux troisième et quatrième trimestres de 2020 (voir graphique 1) ;
- > **les exportations vers le Royaume-Uni ont amélioré la balance commerciale des pays européens ou non européens exportateurs**, à la suite du stockage temporaire des marchandises en l'attente de l'accord de libre-échange lié au Brexit, signé fin 2020. Ce phénomène est alors venu atténuer le recul de l'activité du quatrième trimestre de 2020 dans une série de pays exportateurs<sup>8</sup>.

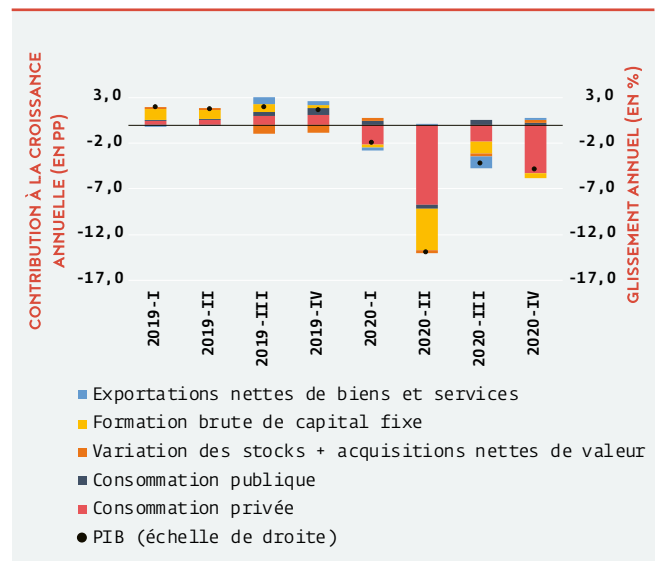
**GRAPHIQUE 1** : Évolution du commerce mondial de marchandises et de la production industrielle, en volume



Source : Centraal Planbureau  
 Note : données corrigées des variations saisonnières

**Le PIB belge n'a pas reculé de manière significative au quatrième trimestre de 2020 par rapport au trimestre précédent, ce qui est meilleur qu'attendu** : les investissements privés et publics ont soutenu la demande domestique<sup>9</sup> et les exportations belges vers le Royaume-Uni ont augmenté suite à l'effet de stockage temporaire lié au Brexit<sup>10</sup>. **Le PIB belge reste toutefois inférieur de 4,9 % au quatrième trimestre de 2020, par rapport au même trimestre en 2019**, soit un niveau encore éloigné de celui prévalant avant le début de la pandémie<sup>11</sup> (voir graphique 2).

**GRAPHIQUE 2** : Contribution à la croissance annuelle du PIB belge en volume par catégorie de dépenses



Source : BNB (avril 2021)  
 Note : données corrigées des variations saisonnières

## Sur l'ensemble de l'année 2020, l'activité économique mondiale s'est contractée

**Au final, le PIB mondial s'est contracté de 3,4 %** en 2020 par rapport à 2019 suite à un nombre record de pays marqués par le recul de leur activité économique. Ce recul mondial est plus de trois fois supérieur à celui de la crise économique et financière de 2009. **Dans la zone euro, le PIB a reculé de 6,6 % en 2020** (comparativement à 4,5 % durant la crise de 2009)<sup>12</sup>. **Le PIB belge a diminué de 6,3 % en 2020**, recul le plus important depuis la seconde Guerre mondiale, et plus de trois fois supérieur à celui observé lors de la crise de 2009 (-2,0 % entre 2008 et 2009)<sup>13</sup>.

<sup>6</sup> Voir glossaire  
<sup>7</sup> Voir références : Banque centrale européenne (mars 2021)  
<sup>8</sup> Voir références : Office for National Statistics (1er février 2021), INSEE (11 mars 2021)  
<sup>9</sup> Voir références : Bureau fédéral du Plan (11 février 2021)  
<sup>10</sup> Voir références : Banque nationale de Belgique (9 mars 2021)  
<sup>11</sup> Source : BNB (données corrigées des variations saisonnières)  
<sup>12</sup> Source : OCDE  
<sup>13</sup> Source : BNB

La croissance de l'emploi belge a été temporairement interrompue par la crise sanitaire mais reprend depuis le troisième trimestre de 2020, avec une croissance plus forte du nombre d'indépendants<sup>14</sup>. Grâce aux mesures de soutien du Gouvernement, l'emploi demeure plus stable que l'activité économique.

**La crise du Covid-19 accentue les disparités socio-économiques entre pays, entre secteurs et entre groupes sociaux :**

- > les économies émergentes et en développement seraient plus impactées par la crise du Covid-19 que les pays avancés, selon le FMI<sup>15</sup> ;
- > les secteurs des services sont touchés plus durablement par les mesures sanitaires que la construction et l'industrie<sup>16</sup> ;
- > les jeunes, les femmes, les travailleurs relativement peu instruits et les travailleurs de l'économie informelle sont les plus impactés<sup>17</sup>.

## 1.3 UN DÉBUT D'ANNÉE 2021 SOUS TENSION ENTRE CAMPAGNES DE VACCINATION ET PROPAGATION D'UNE TROISIÈME VAGUE

### La reprise de l'activité économique mondiale est encore ralentie au premier trimestre 2021, suite à l'apparition d'une troisième vague

Les campagnes de vaccination ont progressé un peu partout dans le monde dès le début de l'année 2021. Malgré les problèmes d'approvisionnement, la hausse de la population adulte vaccinée a laissé espérer une levée progressive des mesures sanitaires au printemps. Or, vers la mi-février, une nouvelle hausse des infections et hospitalisations, avec notamment l'expansion des variants, a mené à de nouvelles mesures restrictives dans de nombreux pays, ralentissant la reprise de l'activité économique entamée au second semestre de 2020. **Les branches du commerce, des services de transport et de l'horeca se contractent à travers le monde**<sup>18</sup>. La reprise est donc reportée pour bon nombre de secteurs déjà particulièrement fragilisés par la crise, en particulier ceux pour lesquels la distanciation sociale est plus compliquée. La Belgique n'échappe pas à cette troisième vague épidémique et au durcissement des mesures sanitaires en mars 2021 (voir ligne du temps).

Toutefois **le redressement du commerce mondial se poursuit** et soutient la croissance de l'activité économique à travers le monde. La zone euro reste cependant à la traîne avec une croissance de l'activité économique plus faible que dans bien d'autres économies avancées<sup>19</sup>. La Banque centrale européenne (BCE) estime un très léger recul du PIB au 1<sup>er</sup> trimestre de 2021, par rapport au trimestre précédent suite aux nouveaux confinements partiels qui pèsent sur l'activité économique.

### En Belgique néanmoins, la confiance remonte malgré le durcissement des mesures

En Belgique, **la confiance reprend et laisse entrevoir des perspectives positives : la confiance des entreprises en mars 2021 est à la hausse dans toutes les branches d'activité**, et est repassée globalement au-dessus de son niveau d'avant crise (février 2020). Les ménages ont moins peur des pertes d'emploi et s'attendent à épargner plus. **L'indice de confiance des consommateurs de mars 2021 est légèrement supérieur à celui de mars 2020**. Selon la Banque nationale de Belgique (BNB), malgré une légère reprise, le PIB belge au premier trimestre de 2021 serait encore 1,0 % inférieur à son niveau à un an d'écart<sup>20</sup>.

<sup>14</sup> Voir références : Banque nationale de Belgique (31 mars 2021).

<sup>15</sup> Voir références : Fonds monétaire international (avril 2021)

<sup>16</sup> Voir références : INSEE (11 mars 2011)

<sup>17</sup> Voir références : FMI (avril 2021)

<sup>18</sup> Voir références : INSEE (11 mars 2011)

<sup>19</sup> Voir références : Banque nationale de Belgique (9 mars 2021)

<sup>20</sup> Voir références : Banque nationale de Belgique (29 avril 2021)

## 1.4 QUE NOUS RÉSERVE L'AVENIR ?

### L'activité économique reprendrait petit à petit à mesure que l'année avance...

Le calendrier de levée des mesures sanitaires qui restreignent encore fortement l'activité économique évoluera progressivement au fur et à mesure que les vaccins auront été distribués à travers le monde et qu'une immunité collective se sera suffisamment développée pour contenir le virus.

**Selon les dernières prévisions de l'OCDE, le PIB des États-Unis augmenterait de 6,5 % en 2021**, avec le soutien d'un troisième plan de relance d'un montant de 1 900 milliards de dollars (8,7 % du PIB américain)<sup>21</sup>. Ce plan soutiendrait la croissance du PIB de la zone euro à hauteur de 0,3 % pour la période 2021-2022, principalement grâce à la hausse des importations américaines depuis la zone euro et à la baisse des primes de risques lors des valorisations boursières<sup>22</sup>.

**Les pays de la zone euro bénéficieront par ailleurs de mesures de soutien de l'Union européenne** pour un total de 1 750 milliards € de 2021 à 2027 ainsi que d'effets d'entraînement des échanges industriels intra-européens à la suite de plans de relance nationaux (ex. France, Allemagne). **Le PIB de la zone euro augmenterait de 4,0 % en 2021** selon la BCE. Le Bureau fédéral du Plan (BFP) projette une croissance de l'activité économique belge de 4,1 % en 2021 grâce à une reprise potentielle au printemps, portée par l'avancée des campagnes de vaccination et la hausse de la confiance des consommateurs et entrepreneurs.

**L'impact sur le marché du travail reste plus limité que celui sur l'activité économique, tant en Europe qu'en Belgique**, avec plus d'emplois créés que perdus à partir de 2022. Le taux de chômage dans la zone euro augmenterait de 1,1 points de pourcentage (pp)<sup>23</sup> sur la période 2020-2021. Le taux chômage belge augmenterait de 1,4 pp sur la période 2020-2021. Environ 50 600 demandeurs d'emploi inoccupés supplémentaires pour la Belgique sont estimés en 2021 (+10,2 %)<sup>24</sup>.

**Enfin, la crise du Covid-19 risque de plonger certains pays qui affichaient déjà un déficit public important dans une nouvelle crise budgétaire, ces États s'étant endettés à travers les mesures de soutien aux ménages et entreprises.**

### ... avec des rythmes de reprise variables et des incertitudes

**L'activité économique reprend à différents rythmes à travers le monde en raison notamment de<sup>25</sup> :**

- > **la structure sectorielle d'une économie** : plus le poids des secteurs gravement touchés (tels que le tourisme, le commerce de détail, la restauration et l'événementiel...) est important, plus l'impact est négatif ;
- > **la marge budgétaire dont dispose un pays pour soutenir les entreprises et les ménages** : des mesures politiques élargies pour soutenir les particuliers et les entreprises gravement touchés par cet important choc économique (telles que des mesures de chômage temporaire) ont en effet été rapidement adoptées par les différents gouvernements et les banques centrales ont également poursuivi une politique monétaire accommodante<sup>26</sup>. Ces mesures permettent de soutenir la demande ;
- > **l'avancée des campagnes de vaccination vers la recherche d'une immunité collective** : la bonne gestion des approvisionnements et de la distribution des vaccins permet d'atteindre plus rapidement une immunité collective suffisante, à la suite de laquelle les mesures sanitaires contraignantes pour l'activité économique seront progressivement relâchées.

Les efforts à fournir à travers le monde sont encore importants pour atténuer les effets de la pandémie. **L'avenir reste incertain et dépend de l'évolution de plusieurs paramètres comme la situation sanitaire, le rythme de vaccination, la croissance de la consommation et des investissements<sup>27</sup>.**

<sup>21</sup> Source : Mc Carthy (11 mars 2021)

<sup>22</sup> Source : BCE

<sup>23</sup> Voir glossaire

<sup>24</sup> Source : BFP

<sup>25</sup> Voir références : Fonds monétaire international (octobre 2020 et avril 2021), OCDE (septembre 2020 et mars 2021), OFCE (octobre 2020 et avril 2021)

<sup>26</sup> Voir glossaire

<sup>27</sup> Voir références : Fonds monétaire international (avril 2021)



## 2. CONJONCTURE A BRUXELLES

### 2.1 QUEL EST L'IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRUXELLOISE ?

Tout comme au niveau international et national, le **second semestre de 2020** a d'abord été marqué par une **reprise de l'activité et des investissements** des entreprises bruxelloises. **Ce redémarrage a ensuite été ralenti par la deuxième vague de contaminations au Covid-19**. La mise en place de nouvelles mesures sanitaires pour contrer celle-ci à l'automne 2020 a interrompu le rythme de la reprise qui a suivi la levée progressive du confinement du printemps 2020. Malgré cela, le **regain de confiance** des entreprises et des consommateurs qui a accompagné la reprise en 2020 s'est poursuivie jusqu'au printemps 2021. En effet, le lancement de la campagne de vaccination fin décembre 2020 laisse entrevoir une sortie de crise et a un impact positif sur le moral des ménages bruxellois. Les **perspectives favorables de la demande** laissent présager **une poursuite de la reprise** des activités et des investissements des entreprises. Cependant, **l'incertitude plane toujours en ce qui concerne la vitesse avec laquelle l'économie bruxelloise retrouvera son niveau d'avant-crise**. La situation sanitaire ainsi que le rythme des campagnes de vaccination restent incertains. Les barrières au tourisme et au travail en présentiel pèsent toujours lourdement sur l'économie bruxelloise étant donné sa forte dépendance à la demande extérieure.

Ce chapitre propose d'examiner plus en détails les mécanismes sous-jacents de cette reprise économique, en regard des spécificités de l'économie bruxelloise.

#### Une croissance des activités économiques bruxelloises jusqu'en 2019, interrompue par la crise du Covid-19

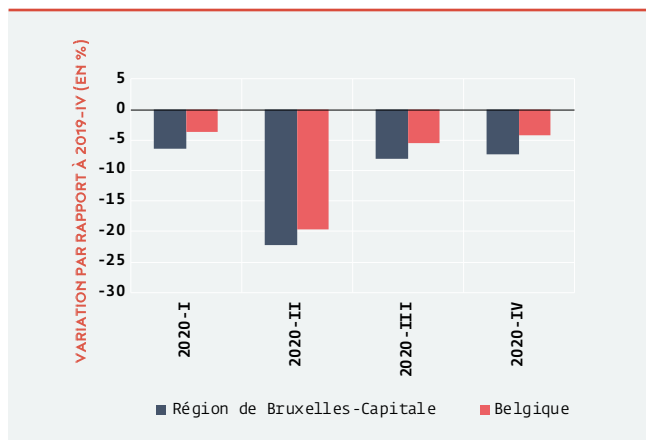
L'activité des entreprises bruxelloises était en progression depuis 2017. La mise à jour des comptes régionaux publiée par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) en février 2021 montre que **la valeur ajoutée bruxelloise a fortement augmenté juste avant la crise sanitaire** (+2,2 % entre 2018 et 2019). Tous les secteurs d'activité bruxellois ont contribué positivement à cette croissance en 2019. C'est particulièrement le cas des activités financières et d'assurance (contribution de 0,71 pp), des activités scientifiques et de services administratifs (contribution de 0,35 pp) ainsi que de l'administration publique (contribution de 0,25 pp). La crise du Covid-19 a interrompu cette progression. Ses premiers effets se sont manifestés dès le début de l'année 2020 en Région bruxelloise. Ensuite, **le confinement du printemps 2020 a provoqué une chute brutale des activités dans de nombreux secteurs économiques**. Ce choc semble avoir été plus fort encore en Région bruxelloise que dans le reste du pays ([voir graphique 3](#)).

## Un redémarrage économique freiné par la deuxième vague de contaminations au deuxième semestre de 2020

### Une reprise économique partielle au troisième trimestre de 2020...

Après un deuxième trimestre extrêmement difficile, l'activité économique bruxelloise a évolué au gré de la mise en place et du relâchement des mesures sanitaires. **La levée du confinement du printemps 2020 et le relâchement de certaines restrictions durant l'été ont permis une reprise économique au troisième trimestre de 2020.** L'ensemble des secteurs d'activités bruxellois soumis à la TVA<sup>28</sup> a vu son chiffre d'affaires augmenter de 18 % entre le deuxième et le troisième trimestre de 2020. Cependant, ce rebond a été moins important qu'au niveau belge (voir graphique 3) et n'a pas permis de retrouver le niveau d'activité économique de l'avant-crise (-7 % au quatrième trimestre de 2020 par rapport au quatrième trimestre de 2019).

**GRAPHIQUE 3 :** Évolution du chiffre d'affaires par rapport au niveau d'avant-crise



Source : STATBEL – déclarations à la TVA, calculs IBSA  
Note : Données corrigées des variations saisonnières

## ... freinée par la deuxième vague de contaminations au quatrième trimestre de 2020

**La reprise économique a été considérablement ralentie par l'arrivée de la deuxième vague de contaminations au quatrième trimestre de 2020.** La hausse du nombre de cas positifs détectés et d'hospitalisations a entraîné la mise en place d'un nouveau confinement au début du mois de novembre 2020. Dans ce contexte, les entreprises bruxelloises ont vu leur chiffre d'affaires augmenter bien moins rapidement qu'au trimestre précédent (+1 % en glissement trimestriel). Le deuxième confinement, moins restrictif et plus ciblé que le premier, a eu un impact limité sur l'activité économique bruxelloise. Forts d'une expérience antérieure, beaucoup de secteurs se sont également adaptés en matière de télétravail et de production afin de maintenir leurs activités. Les enquêtes de conjoncture de la BNB montrent aussi que la confiance des entreprises bruxelloises n'a pas été ébranlée de manière significative par la deuxième vague (voir graphique 6). En comparaison avec le confinement du printemps 2020, celui de l'automne a entraîné un choc moins important sur l'activité économique bruxelloise et ses perspectives.

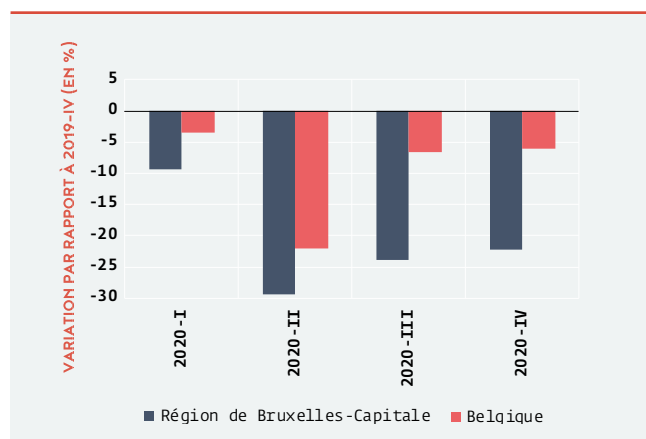
## Des investissements qui redémarrent au deuxième semestre de 2020 mais restent inférieurs au niveau d'avant-crise

**Avec le relâchement des mesures restrictives,** la reprise économique du troisième trimestre de 2020 s'est accompagnée d'un **redémarrage des investissements** (+8 % en glissement trimestriel). Néanmoins, ce rebond a été moins important pour les entreprises bruxelloises qu'au niveau belge (+20 % en glissement trimestriel). La deuxième vague de l'épidémie a ralenti ce redressement sans pour autant l'arrêter (+2 % entre le troisième et le quatrième trimestre de 2020). Malgré cela, **les investissements bruxellois restent bien inférieurs à leur niveau d'avant-crise** (-22 % au quatrième trimestre de 2020 par rapport au quatrième trimestre de 2019) (voir graphique 4).

<sup>28</sup> Il s'agit des statistiques régionalisées de chiffre d'affaires d'après les déclarations à la TVA fournies par STATBEL. Ces données ne concernent qu'environ la moitié de l'activité économique bruxelloise : l'industrie extractive (section B de la NACE-BEL 2008), l'industrie manufacturière (C), la production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau... (D et E), la construction (F), le commerce et la réparation d'automobiles (G), le transport et l'entreposage (H), l'horeca (I), l'information et la communication (J), les activités spécialisées et de soutien (M et N), les arts, spectacles et activités récréatives (R) et les autres activités de services (S). Des secteurs importants en Région bruxelloise, tels que les activités financières et d'assurance (K), l'administration publique (O) et l'enseignement (P) ne sont donc pas compris dans ces données.



**GRAPHIQUE 4 : Évolution des investissements par rapport au niveau d'avant-crise**



Source : STATBEL – déclarations à la TVA, calculs IBSA

Note : Données corrigées des variations saisonnières

Cette augmentation des investissements est un premier signal positif concernant l'évolution de l'économie dans son ensemble. Les entreprises investissent davantage lorsqu'elles prévoient une augmentation de la demande et de leurs activités futures. Comme on le verra plus loin, ce mouvement se confirme au premier trimestre de 2021, avec une confiance plus forte des consommateurs et des prévisions de demande qui se raffermissent.

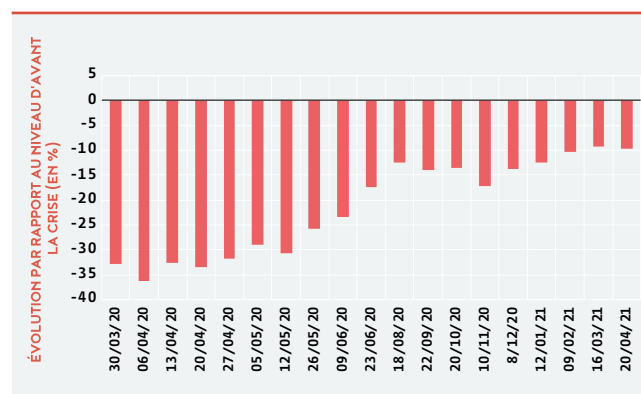
## Une nouvelle reprise au premier trimestre de 2021, entre campagne de vaccination et troisième vague de contaminations

La mise en place et la progression de la campagne de vaccination montrent des effets positifs sur les contextes économiques belges et bruxellois. Les résultats de l'enquête ERMG permettent de suivre l'évolution de l'activité économique belge à très court terme depuis le début de la crise. À l'instar des estimations de la BNB<sup>29</sup> présentées au chapitre 1.3, ces chiffres montrent que l'activité économique belge s'est légèrement redressée au premier trimestre de 2021 (voir graphique 5). Les mesures restrictives de la fin du mois de mars 2021 (voir ligne du temps) ont par ailleurs eu un impact limité sur le chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises en avril.

Ce redressement a également été observé en Région bruxelloise, compte tenu d'un certain nombre de différences sectorielles :

- le poids du secteur non marchand (administrations, organisations internationales, ...) est plus important dans l'économie bruxelloise. Il s'agit de secteurs relativement moins touchés par la crise ;
- le secteur financier est également plus présent sur le territoire bruxellois. Relativement épargné au plus fort de la crise, il s'agit d'un secteur qui a montré quelques signes de faiblesse à la fin de l'année 2020 ;
- les secteurs les plus touchés (horeca, culture et événementiel) sont fortement dépendants de la demande des navetteurs et des touristes en RBC. La reprise de ces activités dépend toujours des mesures de distanciation sociale (télétravail, restrictions de voyages) mises en place en Belgique et à l'étranger. Néanmoins, ces secteurs ne représentent pas une part très importante de l'activité économique bruxelloise.

**GRAPHIQUE 5 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises belges, résultats d'enquête**



Source : BNB - ERMG (27 avril 2021), calculs IBSA

Note : moyenne pondérée sur base du chiffre d'affaires et agrégée par secteur

Dans cette optique, un différentiel avec les résultats belges existe, mais il reste mesuré. Selon la BNB, les mesures restrictives de fin mars 2021 devraient avoir eu un impact limité sur l'activité économique. Et ce, comme on le verra également dans le chapitre 2.2, malgré de fortes disparités d'évolution entre les différentes branches d'activité<sup>30</sup>.

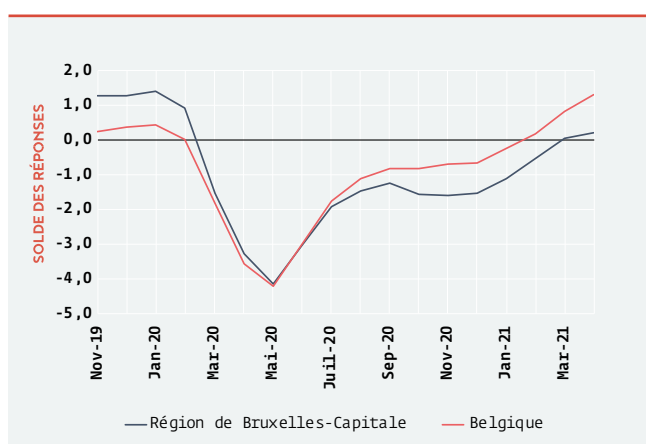
<sup>29</sup> Voir références : Banque nationale de Belgique (29 avril 2021)

<sup>30</sup> Voir références : Banque nationale de Belgique (27 avril 2021)

## Des entreprises bruxelloises plus confiantes...

Le redressement des investissements observé fin 2020 est allé de pair avec un **regain significatif de la confiance des entreprises bruxelloises**. Ces dernières se sont montrées de plus en plus optimistes tout au long du premier trimestre de 2021. **Ce niveau de confiance se rapproche même de celui qui prévalait avant la crise**, malgré un léger fléchissement au mois d'avril 2021. Ce fléchissement s'explique par l'émergence d'une troisième vague épidémique et la mise en place de nouvelles restrictions sanitaires à la fin du mois de mars.

**GRAPHIQUE 6 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête**



Source : BNB, calculs IBSA  
 Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

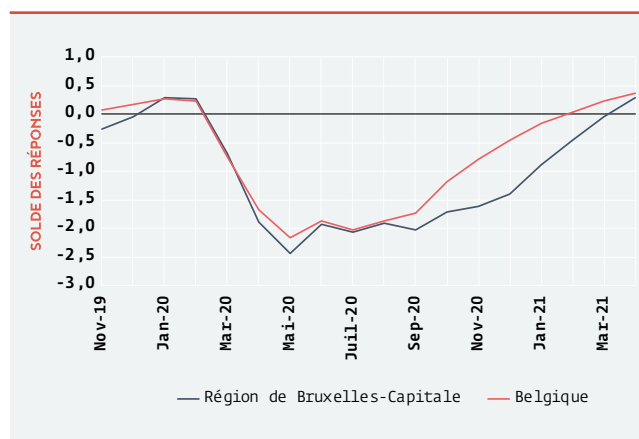
Ce regain de confiance est essentiellement expliqué par des prévisions de demande à la hausse dans presque tous les secteurs étudiés. Sur ce plan, seul le commerce fait face à des prévisions plus moroses depuis le mois de mars 2021. Cet optimisme accru est aussi expliqué par une quantité de commandes plus élevée dans l'industrie et par des prévisions d'activité à la hausse dans les services aux entreprises.

## ... et des ménages plus optimistes

Le premier trimestre de 2021 est également synonyme de regain de confiance pour les consommateurs bruxellois. **Les ménages se montrent d'ailleurs aussi confiants qu'avant la crise** (voir graphique 7).

La campagne de vaccination lancée fin décembre 2020 a eu un impact positif sur la confiance, laissant entrevoir une potentielle sortie de crise. Les consommateurs bruxellois se sont, depuis, montrés plus optimistes par rapport à la situation économique belge, l'évolution du chômage et leur situation financière.

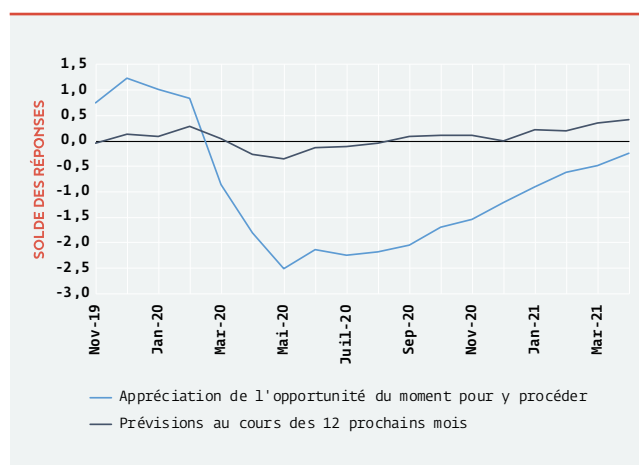
**GRAPHIQUE 7 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête**



Source : BNB, calculs IBSA  
 Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Ce regain de confiance est d'autant plus marqué que les ménages bruxellois songent de moins en moins à reporter leur consommation. Les perspectives d'achats importants s'améliorent : les prévisions au cours des 12 prochains mois sont à la hausse depuis le début de l'année 2021. De plus, les ménages sont de moins en moins frileux quant au fait d'y procéder dès maintenant (voir graphique 8).

**GRAPHIQUE 8 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête**

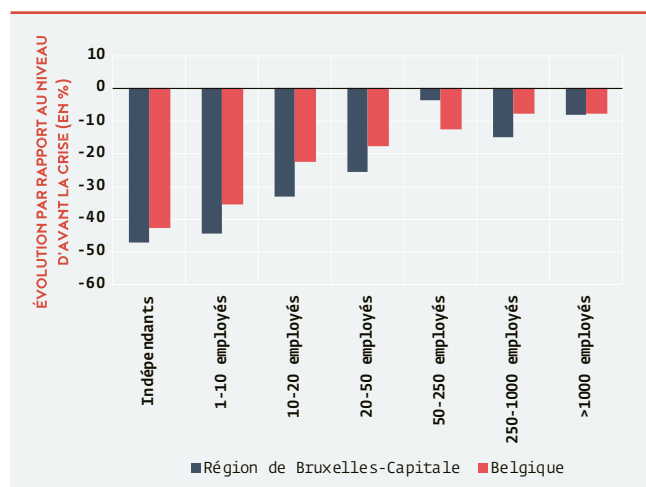


Source : BNB, calculs IBSA  
 Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

## Des indépendants et des PME bruxellois toujours en difficulté

Malgré ces signes palpables de redémarrage, **les indépendants et PME bruxellois restent fragiles**. Selon les résultats de l'enquête ERMG du mois d'avril, la crise du Covid-19 a toujours un impact plus important sur le chiffre d'affaires de ces entreprises que sur celui des grandes structures. De plus, les indépendants et PME sont plus touchés en Région bruxelloise que dans le reste du pays (voir graphique 9).

**GRAPHIQUE 9 :** Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires par classe de taille, résultats d'enquête (27 avril 2021)

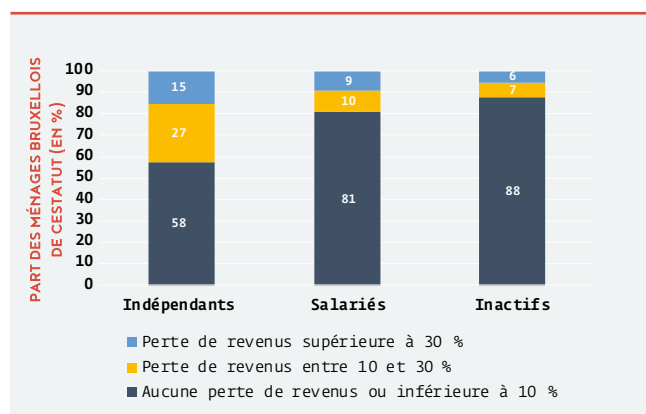


Source : BNB-ERMG (27 avril 2021), calculs IBSA

Pour le mois d'avril, les indépendants bruxellois ont déclaré encore perdre 47 % de leur chiffre d'affaires par rapport au niveau d'avant-crise. Les petites entreprises ont, quant à elles, estimé leurs pertes entre 26 % et 44 % en comparaison à la période d'avant-crise. Cette **fragilité prolongée** est en partie causée par le maintien de l'obligation de télétravail, largement appliqué dans certains secteurs. Les restrictions de voyage depuis et vers la Belgique (levées le 19 avril 2021) ainsi que le marasme généralisé du secteur touristique international sont également à mettre en cause. **L'absence des touristes étrangers et des navetteurs pèse toujours lourdement sur l'activité de secteurs essentiellement composés d'indépendants et de petites entreprises** (métiers de contact, horeca, événementiel, ...), **et largement dépendants de la demande extérieure.**

Les résultats de l'enquête auprès des consommateurs de la BNB montrent également les difficultés rencontrées par les indépendants bruxellois pendant la crise.

**GRAPHIQUE 10 :** Votre ménage souffre-t-il d'une perte de revenus en raison de la crise en avril ? (En fonction du statut du répondant)



Source : BNB (enquête auprès des consommateurs - avril 2021), calculs IBSA

En avril 2021, seulement 58 % des indépendants bruxellois ont déclaré n'avoir subi une perte de revenus que de maximum 10 % en raison de la crise (voir graphique 10). Cela représente une proportion nettement inférieure à celle des salariés (81 %) ou des inactifs (88 %).

## Une reprise économique qui se dessine depuis le début de l'année 2021 mais dont la poursuite dépend encore de facteurs incertains

L'activité économique bruxelloise s'est légèrement renforcée au premier trimestre de 2021, après avoir connu un essoufflement à la fin de l'année 2020. Avec la mise en place de la campagne de vaccination fin décembre 2020, les consommateurs bruxellois sont un peu plus optimistes. Ce regain de confiance a un effet positif sur la demande et, par conséquent, sur la confiance et les investissements des entreprises. **Malgré ces premiers signes positifs, le rythme de reprise de l'activité économique bruxelloise est toutefois encore dépendant de plusieurs facteurs d'incertitude.**

- > L'évolution à court terme de la situation épidémiologique.** Celle-ci peut influencer de manière négative l'évolution des activités économiques. Une nouvelle augmentation des cas positifs ainsi que des hospitalisations pourrait entraîner encore une fois la mise en place d'une nouvelle série de mesures restrictives. Si le confinement de l'automne 2020 (et probablement celui débuté fin mars 2021) a eu un impact limité sur l'économie bruxelloise, il a néanmoins considérablement ralenti sa vitesse de reprise.
- > Le rythme de mise en œuvre de la campagne de vaccination.** Plus cette campagne sera rapide, plus les perspectives de sortie de crise seront rapides. Cet aspect est particulièrement important en raison d'une spécificité importante de l'économie bruxelloise<sup>31</sup> : sa forte dépendance à la demande extérieure. En effet, de nombreux secteurs bruxellois sont dépendants de la demande des navetteurs et des touristes étrangers. Le redémarrage des activités économiques bruxelloises ne pourra être complet que lorsque le régime de télétravail obligatoire sera assoupli et les restrictions de voyage levées. Pour cela, une immunité collective suffisante est nécessaire afin de permettre le retour des travailleurs, voyageurs d'affaires et touristes en Région bruxelloise.

<sup>31</sup> Voir références : Actiris, view (mars 2021 - 4e version), IBSA, Cuyvers D. (février 2021)

## 2.2 FOCUS SECTORIEL

Étant donné que les conséquences de la crise sanitaire ont affecté de manière très différente l'activité économique selon les secteurs considérés, il est utile d'analyser l'évolution du chiffre d'affaires en Région bruxelloise au niveau sectoriel.

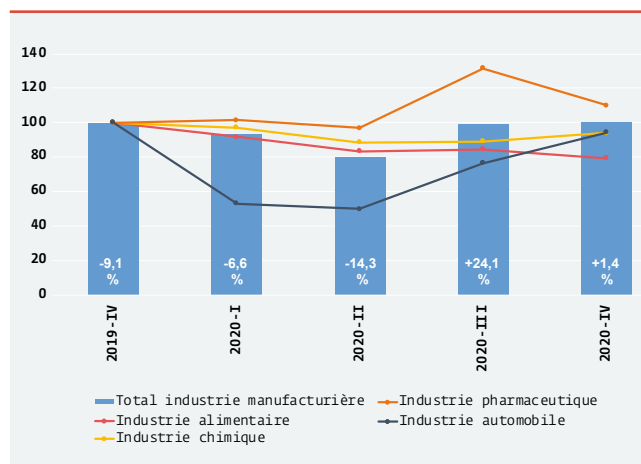
Les graphiques 11 à 14 présentent les statistiques sur le chiffre d'affaires d'après les déclarations à la TVA pour quatre grands regroupements sectoriels (industrie manufacturière, construction, services à la production et services à la personne) ainsi que dans les principales sous-branches qui les composent. L'évolution est analysée sur base des données corrigées des variations saisonnières et par rapport au niveau des ventes au quatrième trimestre de 2019, juste avant le déclenchement de la crise sanitaire.

Par ailleurs, les données des derniers comptes trimestriels nationaux ainsi que celles issues des enquêtes ERMG ou relatives au chômage temporaire<sup>32</sup> selon le lieu de travail fournissent également des indications intéressantes.

### L'industrie manufacturière a retrouvé fin 2020 son niveau d'activité d'avant-crise, notamment grâce à l'industrie pharmaceutique

Si l'on considère l'ensemble de l'industrie manufacturière (hors activités de cokéfaction et de raffinage), le chiffre d'affaires des entreprises bruxelloises s'est redressé de 24,1 % au troisième trimestre de 2020 (glissement trimestriel), après avoir chuté de 14,3 % au trimestre précédent (voir graphique 11). La reprise des activités industrielles, portée notamment par le redressement des exportations (voir chapitre 1.2), s'est toutefois rapidement essoufflée, avec une croissance d'à peine 1,4 % au dernier trimestre de 2020. Même s'il s'agit d'une progression limitée, l'activité industrielle semble avoir été relativement épargnée par les conséquences du deuxième confinement mis en place à l'automne 2020, notamment en raison des restrictions moins drastiques et plus ciblées qu'au printemps 2020. **Malgré le ralentissement enregistré fin 2020, le niveau des ventes dans l'industrie manufacturière bruxelloise a retrouvé de justesse celui d'avant-crise.**

**GRAPHIQUE 11 :** Évolution du chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière<sup>33</sup> et ses principales sous-branches (indice 2019Q4 = 100 ; les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle pour le total de l'industrie manufacturière)



Source : Statbel - déclarations à la TVA, calculs IBSA

Note : données corrigées des variations saisonnières

Le rebond du troisième trimestre a surtout été soutenu par la reprise de l'activité dans l'industrie automobile (+54,0 %) et pharmaceutique (+35,8 %) par rapport au trimestre précédent. Au cours du quatrième trimestre de 2020, seule la fabrication automobile a continué d'enregistrer une forte hausse de son chiffre d'affaires (+23,1 % en glissement trimestriel). Celui-ci reste cependant inférieur de 6 % par rapport au niveau observé au quatrième trimestre de 2019. À l'inverse, les ventes de l'industrie pharmaceutique ont terminé l'année 2020 en hausse par rapport à leur niveau d'avant la crise, dépassant celui-ci de 10 %. Dans la production de produits alimentaires et chimiques, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre de 2020 n'a toujours pas rattrapé le niveau de l'année précédente.

<sup>32</sup> Le chômage temporaire est une mesure de soutien à l'emploi salarié. Dans une comparaison intersectorielle, l'impact de la crise du Covid-19 sur les secteurs à forte proportion d'indépendants (comme le secteur de la construction par exemple) est donc sous-estimé sur base de ces statistiques. Par ailleurs, le chômage temporaire peut être octroyé à temps complet ou partiel. Un seul (demi-) jour de chômage temporaire payé pour le mois suffit pour qu'un emploi soit considéré dans les statistiques comme étant en chômage temporaire. Plus d'informations à ce propos dans le Focus de l'IBSA n°40 (voir références : IBSA, Cuyvers, D. (février 2021)).

<sup>33</sup> Hors cokéfaction et raffinage.

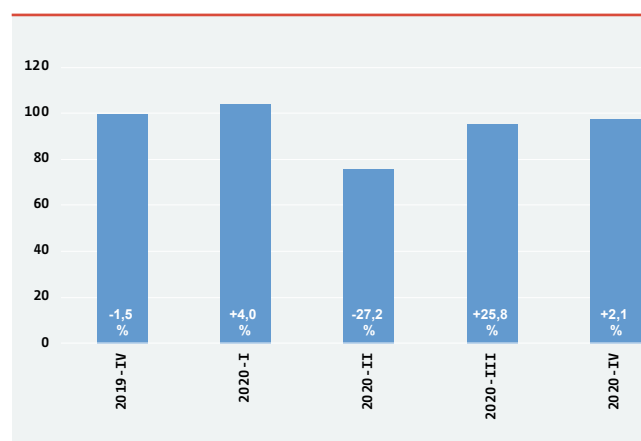
Les données relatives au chômage temporaire révèlent qu'entre octobre et décembre 2020, près de 2 400 travailleurs en moyenne étaient encore concernés par ce dispositif au niveau de l'ensemble de l'industrie manufacturière en Région bruxelloise. Cela représente environ 15 % des effectifs salariés du secteur, soit nettement moins que durant le pic de la crise en avril 2020, où la moitié des travailleurs étaient concernés. **Les chiffres de janvier et février 2021 indiquent cependant une très forte augmentation du recours au chômage temporaire dans l'industrie manufacturière**, essentiellement attribuable à l'industrie automobile. Cette dernière a en effet été confrontée, fin 2020-début 2021, à une pénurie sévère et généralisée de certains composants nécessaires à la fabrication des véhicules, ce qui a fortement impacté la production automobile au niveau mondial. En Région bruxelloise, l'effet est également perceptible pour les entreprises du secteur, au premier rang desquelles figure l'usine Audi de Forest qui représente la quasi-totalité de l'emploi à ce niveau. Le nombre de jours concernés par le chômage temporaire dans l'industrie automobile bruxelloise est ainsi passé à 8 000 en janvier et 14 000 en février 2021 alors qu'il s'élevait à 800 seulement en moyenne au quatrième trimestre de 2020.

## La construction a poursuivi son redressement au quatrième trimestre de 2020

L'activité dans le secteur bruxellois de la construction avait chuté de 27,2 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport au trimestre précédent avant de se redresser fortement dès le troisième trimestre suite au relâchement des restrictions sanitaires (+25,8 %) (voir graphique 12). **Si la construction n'a pas encore totalement retrouvé son niveau de chiffre d'affaires d'avant la crise, elle s'en est fortement rapprochée fin 2020**, un écart de 4 % subsistant toujours par rapport au dernier trimestre de 2019. Le confinement de l'automne n'aura pas stoppé le mouvement de reprise dans la construction, qui s'est poursuivi au quatrième trimestre de 2020, selon un rythme plus modéré toutefois (+2,1 %).

Les chiffres du chômage temporaire selon le lieu de travail confirment que la situation des entreprises bruxelloises de la construction s'est nettement améliorée par rapport au pic de la crise mais qu'elle n'est pas encore totalement rétablie. Ainsi, sur les trois derniers mois de 2020, une moyenne de 12 % des salariés du secteur étaient encore concernés par le chômage temporaire (contre 57 % en avril 2020). Cela représente entre 1 300 et 1 600 travailleurs selon le mois. Pour le début de l'année 2021, les derniers chiffres disponibles montrent une stabilité du chômage temporaire dans la construction en janvier et février. Par contre, les données d'enquête nationales de la BNB révèlent que les différentes composantes de l'indicateur de confiance pour les entreprises belges de la construction se sont améliorées fin 2020 et plus encore au premier trimestre 2021, en particulier au niveau des perspectives de demande. Il s'agit d'un signal encourageant pour la poursuite du redressement de l'activité dans le secteur bruxellois de la construction dans les mois à venir.

**GRAPHIQUE 12 : Évolution du chiffre d'affaires dans la construction (indice 2019Q4 = 100 ; les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle)**



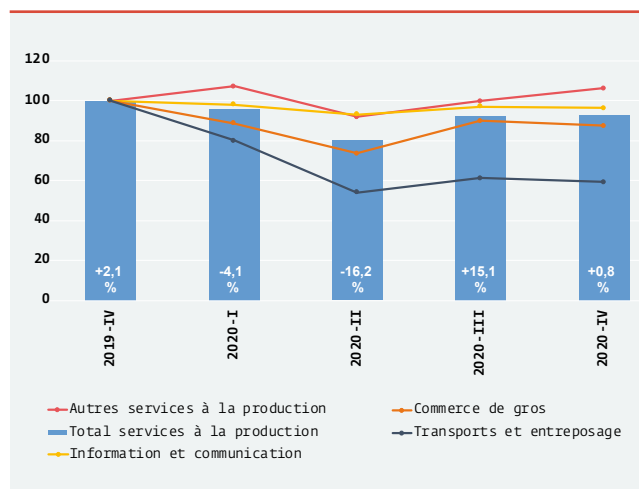
Source : Statbel - déclarations à la TVA, calculs IBSA  
Note : données corrigées des variations saisonnières

## Soutenue par les services aux entreprises mais pénalisée par le commerce de gros, l'activité dans les services à la production fin 2020 reste en deçà du niveau d'avant-crise

Le secteur des services à la production regroupe les activités du commerce de gros, du transport, de l'information et de la communication ainsi que toute une série d'autres services largement orientés vers les entreprises<sup>34</sup>.

Considérés dans leur ensemble, les services à la production fournis par les entreprises bruxelloises ont autant souffert que l'industrie manufacturière de la première vague de la pandémie et du confinement du printemps 2020. Dans les deux cas, le recul du chiffre d'affaires au deuxième trimestre de 2020 par rapport au niveau d'avant-crise (quatrième trimestre 2019) a atteint 20 % (voir graphique 13). Par contre, le rebond de l'activité au troisième trimestre de 2020 a été moins important que dans l'industrie. Les services à la production ont ainsi enregistré un redressement de leur chiffre d'affaires de 15,1 % par rapport au trimestre précédent. Et plus encore que dans l'industrie, la reprise a ensuite fortement ralenti, avec une croissance qui est retombée à seulement 0,8 % lors du quatrième trimestre. Dès lors, **les ventes dans les services à la production n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise, restant inférieures de 7 % par rapport aux résultats du quatrième trimestre de 2019.**

**GRAPHIQUE 13 :** Évolution du chiffre d'affaires dans les services à la production et leurs principales sous-branches (indice 2019Q4 = 100 ; les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle pour le total des services à la production)



Source : Statbel - déclarations à la TVA, calculs IBSA  
 Note : données corrigées des variations saisonnières

Au niveau des principales sous-branches qui font partie des services à la production, le commerce de gros (hors ventes de véhicules automobiles) – qui représente 44 % du chiffre d'affaires total des services à la production en Région bruxelloise<sup>35</sup> – a largement pesé sur les résultats. Le commerce de gros fait partie des activités déjà touchées par les conséquences de la pandémie dès le premier trimestre de 2020, avant d'enregistrer un choc plus important encore au plus fort de la crise. De plus, le redressement pourtant très net observé au troisième trimestre (+22,5 % en glissement trimestriel) a rapidement laissé la place à une nouvelle contraction des ventes au trimestre suivant (2,8 %). Par conséquent, le manque à gagner pour les entreprises du commerce de gros ne s'est pas totalement résorbé, avec un écart de -12 % qui perdure au dernier trimestre de 2020 par rapport à la même période l'année précédente.

Le secteur du transport et de l'entreposage est lié en partie au commerce de gros (fret et stockage de marchandises) mais comporte également de nombreuses activités relatives au transport des personnes, qui ont été fortement réduites par les mesures sanitaires. Les chiffres montrent donc logiquement que le secteur du transport et de l'entreposage a souffert davantage que celui du commerce de gros. Il a ainsi enregistré une chute sévère de son activité durant la première moitié de 2020 (46,0 % entre le quatrième trimestre de 2019 et le deuxième trimestre de 2020), suivie d'une reprise insuffisante durant la seconde moitié de l'année (+9,5 % entre le deuxième et le quatrième trimestre de 2020). Fin 2020, le chiffre d'affaires du secteur est dès lors resté nettement en dessous de son niveau d'avant la crise, avec un écart de -41 %.

<sup>34</sup> Il s'agit des sections M et N de la NACE-BEL 2008 qui recouvrent notamment les activités juridiques, comptables, de conseil, d'ingénierie, de R&D ainsi que la publicité, l'intérim, les services administratifs et de nettoyage.

<sup>35</sup> Le poids du commerce de gros (division 46 de la NACE-BEL 2008) est sensiblement plus faible en termes de valeur ajoutée puisque ce secteur représente environ 13 % de la valeur ajoutée attribuée aux services à la production en Région bruxelloise.

Ces mauvais résultats ont en partie été compensés par des évolutions plus favorables dans les autres services à la production principalement destinés aux entreprises. Représentant un tiers des ventes totales de l'ensemble des services à la production, il s'agit d'un ensemble d'activités importantes pour l'économie bruxelloise<sup>36</sup>. En dehors de la forte chute de leur chiffre d'affaires au deuxième trimestre de 2020, ces activités ont bénéficié d'une forte croissance au premier trimestre, avant le pic de la crise, et surtout d'une reprise durable aux troisième et quatrième trimestres de 2020 (respectivement +8,5 % et +6,5 % en glissement trimestriel). Les autres services à la production ont ainsi terminé l'année 2020 avec un chiffre d'affaires supérieur de 6 % comparé au niveau d'avant la crise.

Les activités liées à l'information et à la communication ont, de leur côté, été relativement peu affectées par la pandémie, avec une perte de chiffre d'affaires limitée à 4 % au dernier trimestre de 2020 par rapport à l'année précédente.

**En ce qui concerne le chômage temporaire, les chiffres pour l'ensemble des services à la production en Région bruxelloise indiquent une relative stabilité entre octobre 2020 et février 2021**, en dehors d'une légère augmentation observée en novembre dernier suite au confinement de l'automne. Sur les deux premiers mois de 2021, les entreprises du secteur ont en moyenne fait appel au chômage temporaire pour 16 400 travailleurs, soit **9 % de leur effectif salarié total**. Le recours à ce dispositif début 2021 est donc resté nettement plus faible par rapport au pic de 53 000 travailleurs concernés en avril 2020, durant la première vague de l'épidémie (près d'un travailleur sur trois à l'époque). Certaines activités continuent toutefois d'éprouver davantage de difficultés, comme le nettoyage, où environ 20 % des salariés étaient encore touchés par le chômage temporaire au début de 2021.

## Les services à la personne se sont globalement redressés depuis la mi-2020 mais la situation est restée très difficile fin 2020 et début 2021 dans les secteurs concernés par les restrictions sanitaires, comme l'horeca

Le chiffre d'affaires du secteur des services à la personne en Région bruxelloise se répartit essentiellement entre trois sous-secteurs : le commerce et la réparation de véhicules (59 % du total), le commerce de détail (32 %) et l'horeca (6 %)<sup>37</sup>.

Dans leur ensemble, les services à la personne ont vu leurs activités s'effondrer de près d'un tiers de leur valeur au deuxième trimestre de 2020 par rapport au trimestre précédent (voir graphique 14). Ils ont ensuite enregistré un rebond spectaculaire au troisième trimestre (+53,3 %), ramenant pratiquement le chiffre d'affaires à son niveau d'avant la crise. La reprise a perduré sur dernier trimestre de l'année, avec une croissance de 5,5 % par rapport au trimestre précédent. Dans ces conditions, **les ventes réalisées dans les services à la personne sur le quatrième trimestre de 2020 ont dépassé celles de l'année précédente (+4 %)**.

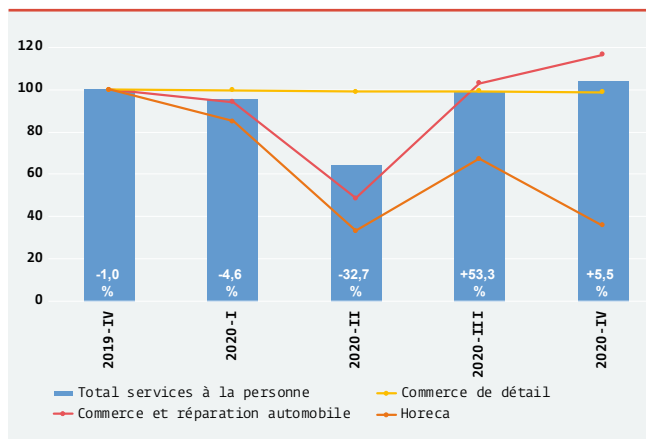
<sup>36</sup> Les sections M et N de la NACE-BEL 2008 représentent 15 % de la valeur ajoutée totale de la Région bruxelloise.

<sup>37</sup> Il faut noter que l'importance relative de ces trois secteurs peut apparaître fort différente lorsqu'elle est mesurée en termes de valeur ajoutée. Les parts sectorielles dans la valeur ajoutée totale des services à la personne sont ainsi de 18 % pour le commerce et la réparation de véhicules, 39 % pour le commerce de détail et 27 % pour l'horeca.

Le **graphique 14** montre que les profils d'évolution de l'activité à l'intérieur des trois sous-secteurs sont très différents.

- > Ainsi, le commerce et la réparation de véhicules a bénéficié du redressement le plus marqué au troisième trimestre (+111,7 % en glissement trimestriel) et est parvenu à maintenir la reprise des ventes au quatrième trimestre de 2020.
- > Cela contraste avec la situation dans l'horeca, où le redressement pourtant très net au troisième trimestre (+102,9 % en glissement trimestriel) a ensuite laissé place à une nouvelle contraction sévère de l'activité au quatrième trimestre ( - 46,9 %). **L'horeca bruxellois termine donc l'année 2020 avec un déficit de chiffre d'affaires de 64 % par rapport au niveau d'avant-crise.**
- > Enfin, les résultats enregistrés pour l'ensemble du commerce de détail semblent indiquer que les ventes du secteur n'ont pratiquement pas été touchées par la crise sanitaire puisque leur niveau est resté quasiment stable par rapport à fin 2019. Cette apparente stabilité masque toutefois des disparités énormes entre la vente au détail de produits alimentaires et celle de produits non alimentaires. Les données nationales de l'ERMG révèlent que la perte de chiffre d'affaires (par rapport à une situation sans crise sanitaire) dans le commerce de détail alimentaire a été limitée à 5 % en moyenne sur la période allant de mars à décembre 2020. Durant cette même période, les ventes dans le commerce de détail non alimentaire ont en moyenne chuté de 44 %, toujours au niveau national. Les ventes de produits non alimentaires ont donc été bien plus affectées par les nombreuses restrictions mises en place au niveau des commerces jugés comme non essentiels. Si la situation s'est légèrement améliorée en fin d'année, elle est restée beaucoup plus difficile dans le commerce de détail non alimentaire (avec une perte de 31 % en moyenne sur base des enquêtes d'octobre à décembre 2020, contre une baisse de 3 % pour les ventes de produits alimentaires).

**GRAPHIQUE 14 :** Évolution du chiffre d'affaires dans les services à la personne et leurs principales sous-branches (indice 2019Q4 = 100 ; les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle pour le total des services à la personne)



Source : Statbel – déclarations à la TVA, calculs IBSA  
 Note : données corrigées des variations saisonnières

**Les données relatives au chômage temporaire en Région bruxelloise confirment que la situation est restée difficile pour les entreprises du commerce de détail non alimentaire et surtout de l'horeca fin 2020 et début 2021.** Dans l'horeca bruxellois, 14 400 travailleurs salariés étaient encore concernés par le chômage temporaire en moyenne sur les deux premiers mois de 2021. Si cela traduit une amélioration par rapport au pic enregistré en avril 2020 (19 300 travailleurs), la proportion de l'effectif touché reste importante, avec près de 6 travailleurs sur 10.

De même, les chiffres du chômage temporaire témoignent du statu quo dans le secteur bruxellois de l'événementiel et des activités culturelles et récréatives depuis le confinement d'automne 2020. Près de 2 000 salariés du secteur ont encore recouru à ce dispositif en janvier et février 2021, ce qui représente un peu moins de 20 % des effectifs. Toujours touchées par des restrictions drastiques, les entreprises du secteur ont continué de rapporter des pertes de chiffre d'affaires importantes. Selon les données d'enquête de l'ERMG, ces pertes ont atteint 76 % en moyenne durant les trois premiers mois de 2021 au niveau national.

## Relativement épargnés au plus fort de la crise sanitaire, les services financiers et d'assurance ont enregistré une évolution moins favorable au quatrième trimestre de 2020



En ce qui concerne les services financiers et d'assurance, il n'existe pas de données TVA permettant de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur l'activité du secteur. Sur base des données des derniers comptes trimestriels nationaux, on peut toutefois constater que **les services financiers et d'assurance pour l'ensemble de la Belgique ont été relativement épargnés au plus fort de la crise**, avec une perte de valeur ajoutée limitée à 2,9 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport au trimestre précédent, suivie d'un rebond dès le troisième trimestre (+2,0 %). Cependant, contrairement à certaines branches d'activité qui ont continué à se redresser ensuite (industrie, construction, services destinés aux entreprises), **les services financiers et d'assurance ont enregistré un nouveau recul d'activité au quatrième trimestre de 2020** (2,5 % au niveau national), terminant l'année avec un niveau de valeur ajoutée inférieur de 4,6 % à celui observé avant la crise. Même si la nature des services rendus par les banques, les intermédiaires financiers et les compagnies d'assurance en Région

bruxelloise est sensiblement différente par rapport au reste du pays, cette évolution défavorable observée au niveau national risque de concerner également les entreprises du secteur au niveau bruxellois. Et vu l'importance des services financiers et d'assurance dans l'économie régionale<sup>38</sup>, on peut s'attendre à ce que ce résultat pèse négativement sur la croissance totale de l'activité économique bruxelloise.

Cela étant dit, les entreprises du secteur semblent s'être particulièrement bien adaptées aux obligations imposées en matière de télétravail. Cela se reflète notamment dans les chiffres du chômage temporaire qui révèlent que le recours à ce dispositif a fortement reculé depuis le pic enregistré en mai 2020 où 2 600 travailleurs étaient concernés. Sur les deux premiers mois de 2021, ce nombre est tombé à environ 200 unités seulement, soit moins d'1 % des salariés occupés dans le secteur en Région bruxelloise.

## 2.3 QUEL EST L'IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL BRUXELLOIS ?

### Une dynamique positive du marché du travail bruxellois, interrompue par la crise du Covid-19 au premier semestre de 2020

**La situation sur le marché du travail bruxellois s'est améliorée d'année en année entre 2015 et 2019.** La mise à jour des comptes régionaux publiée par l'ICN en février 2021 atteste **d'une forte croissance de l'emploi intérieur<sup>39</sup> bruxellois en 2019 par rapport à 2018 : +1,4 %**, soit 9 742 personnes supplémentaires employées sur le territoire de la Région. Cette croissance est particulièrement forte comparativement au passé récent (croissance annuelle moyenne de +0,6 % entre 2015 et 2018). Au total, selon ces dernières données officielles, on comptabilisait 714 781 emplois en Région de Bruxelles-Capitale en 2019. Parmi ceux-ci, 88 % étaient des salariés et 12 % des indépendants. En 2019, la Région comptait également en moyenne 88 047 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)<sup>40</sup> résidant sur son territoire, soit 2 156 chômeurs en moins qu'en 2018<sup>41</sup>.

Comme spécifié dans le Baromètre conjoncturel d'automne 2020, **la chute brutale de l'activité économique liée à la pandémie de Covid-19 a mis un terme net à la dynamique positive observée sur le marché du travail bruxellois<sup>42</sup>**. Lors des deux premiers trimestres de 2020, l'impact du choc économique de la crise du Covid-19 sur le marché du travail bruxellois s'est essentiellement traduit par :

- > un recours important aux mesures mises en place par les pouvoirs publics pour préserver le marché du travail : entre mars et juin 2020, près d'un quart des salariés bruxellois ont été au chômage temporaire au moins un jour du mois en moyenne et près de la moitié des indépendants bruxellois à titre principal ont bénéficié du droit passerelle (voir graphique 16) ;
- > une forte diminution du nombre d'heures prestées : le volume de travail des salariés bruxellois a diminué de 17,0 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport au même trimestre en 2019 (voir graphique 15) ;

<sup>38</sup> Les activités financières et d'assurance (section K de la NACE-BEL 2008) représentent 20 % de la valeur ajoutée totale de la Région bruxelloise.

<sup>39</sup> L'emploi intérieur représente l'emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisés dans ce chapitre pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière. Voir glossaire pour plus d'informations sur cette statistique.

<sup>40</sup> Voir glossaire

<sup>41</sup> Source : view.brussels

<sup>42</sup> L'analyse ci-dessous se concentre sur les mécanismes ayant impacté l'emploi des résidents bruxellois car les données disponibles à très court-terme sont essentiellement ventilées par lieu de résidence et non pas par lieu de travail.

**Ces variables d'ajustement ainsi que le moratoire sur les faillites ont permis d'amortir la propagation du choc économique sur l'emploi et le chômage bruxellois lors des deux premiers trimestres de 2020.**

- > Le nombre de salariés a diminué de 0,7 % au deuxième trimestre de 2020 par rapport au même trimestre en 2019 (voir graphique 15). Cette baisse reste alors très modérée comparativement à la baisse observée du volume de travail. Les emplois temporaires (contrats intérimaires, étudiants et à durée déterminée) ont toutefois été plus touchés que les emplois à durée indéterminée.
- > Le chômage a continué à diminuer lors des deux premiers trimestres de 2020 par rapport à l'année précédente (mise à part une légère hausse ponctuelle en avril). Les jeunes chômeurs ont, eux, été plus nombreux par rapport à l'année précédente dès le mois d'avril 2020 (voir graphique 17).

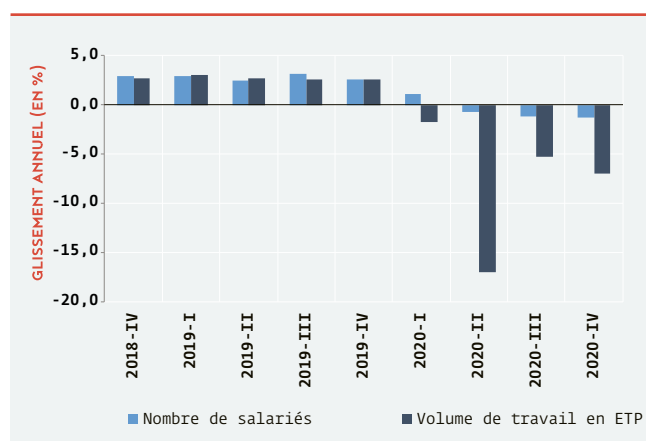
## Un redressement du volume de travail et un impact toujours modéré de la crise sur l'emploi et le chômage des Bruxellois jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre de 2021

Faisant suite à la reprise progressive des commerces, des métiers de contact, de l'horeca, des cinémas... entamée en mai 2020, le volume de travail des salariés bruxellois s'est nettement redressé à partir du mois de juin. **Au troisième trimestre de 2020, le redressement s'est poursuivi : le volume de travail des salariés bruxellois a été bien plus important au troisième trimestre de 2020 que lors du trimestre précédent** (voir graphique 15). En effet, bien que l'accès au chômage temporaire était encore facilité jusqu'en août, les entreprises de nombreux secteurs ont moins dû y recourir. Ainsi, en moyenne 10 % des salariés bruxellois ont été au chômage temporaire (partiel ou complet) au troisième trimestre de 2020 contre 23 % en moyenne au trimestre précédent (voir graphique 16). Par ailleurs, l'accès au chômage temporaire ayant été temporairement durci au mois de septembre, la part des salariés bruxellois au chômage temporaire y a connu son point le plus bas depuis la crise. Les indépendants bruxellois, eux aussi, moins eu recours au droit passerelle du fait de la reprise progressive de l'activité économique couplée à quelques modifications d'accès au droit passerelle à partir du mois de juillet 2020<sup>43</sup>. Au troisième trimestre de 2020, en moyenne 14 % des indépendants bruxellois à titre principal ont bénéficié du droit passerelle, contre près de la moitié d'entre eux lors du deuxième trimestre de 2020.

**Toutefois, malgré les améliorations nettes du troisième trimestre de 2020, le volume de travail des salariés bruxellois est toujours 5,3 % plus faible qu'au même trimestre en 2019** (voir graphique 15). De même, le recours au chômage temporaire et le recours au droit passerelle atteignent toujours des niveaux historiquement élevés. Cela s'explique par le fait, qu'au troisième trimestre de 2020, de nombreux secteurs sont encore fortement touchés par la crise car ils sont toujours fermés ou fonctionnent encore bien loin de leur plein-régime (manque de demande, règles contraignantes de distanciation sociale...).

<sup>43</sup> À partir du mois de juillet 2020 (et plus encore à partir de septembre 2020), les conditions d'accès au droit passerelle pour interruption partielle ou totale de l'activité ont été durcies. Toutefois, d'autres types de droit passerelle ont également été mis en place (ex. droit passerelle de soutien à la reprise entre juin et décembre 2020 et double droit passerelle à partir d'octobre 2020). Voir références : INASTI (26 avril 2021).

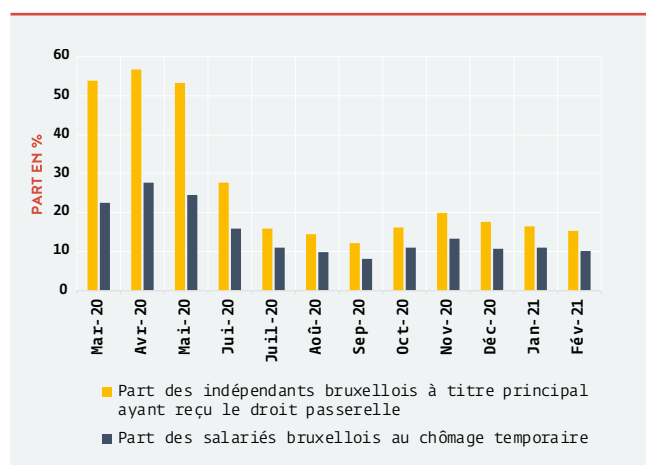
**GRAPHIQUE 15 : Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé**



Source : ONSS, calculs IBSA

**La reprise de l'épidémie et les nouvelles mesures sanitaires qui en ont découlé dès le mois d'octobre 2020 (voir ligne du temps)** ont à nouveau mis le volume de travail sous tension. Celui-ci a en effet diminué de 7,0 % au quatrième trimestre de 2020 par rapport au même trimestre en 2019. Comparativement à la chute vertigineuse du deuxième trimestre de 2020 (-17,0 % en glissement annuel), la baisse du volume de travail du quatrième trimestre de 2020 reste toutefois mesurée (voir graphique 15). Parallèlement à cela, le recours au chômage temporaire a légèrement augmenté au quatrième trimestre de 2020 : en moyenne 12 % des salariés bruxellois étaient au chômage temporaire au moins un jour sur le mois, contre 10 % au troisième trimestre de 2020. Les indépendants ont également été plus nombreux à recourir au droit passerelle au quatrième trimestre de 2020 : en moyenne 18 % des indépendants bruxellois à titre principal ont bénéficié du droit passerelle, contre 14 % au troisième trimestre de 2020 (voir graphique 16).

**GRAPHIQUE 16 : Droit passerelle et chômage temporaire des résidents bruxellois**



Source : Chômage temporaire : ONSS (DmfA), ONEM, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ; Droit passerelle : INASTI - données sur les paiements effectués respectivement jusqu'au 10 mars et 10 avril 2021, calculs IBSA

<sup>44</sup> Voir références : INASTI (26 avril 2021)

Comme lors du deuxième trimestre de 2020, **l'ajustement du volume de travail et l'accès facilité au chômage temporaire ont permis de préserver bon nombre d'emplois salariés bruxellois**. Ainsi, au quatrième trimestre de 2020, l'emploi des salariés bruxellois est 1,3 % plus faible qu'au même trimestre de l'année précédente (voir graphique 15). À nouveau, cette baisse reste mesurée comparativement à l'évolution annuelle du volume de travail (-7,0 %). **Les mesures d'aides<sup>44</sup>** (ex. les différents types de droit passerelle ainsi que les reports de cotisations sociales) **ont probablement bien soutenu l'emploi des indépendants également**. Le nombre d'indépendants bruxellois ayant commencé une activité lors des deux derniers trimestres de 2020 pourrait même être plus important que le nombre d'indépendants bruxellois ayant cessé leur activité. Cette intuition provient des comptes trimestriels relatifs à l'emploi indépendant sur le territoire belge publiés par la BNB. Ceux-ci attestent en effet d'une hausse respective de 1,5 % et 1,7 % du nombre d'indépendants employés sur le territoire belge aux troisième et quatrième trimestres de 2020 par rapport aux mêmes trimestres en 2019.

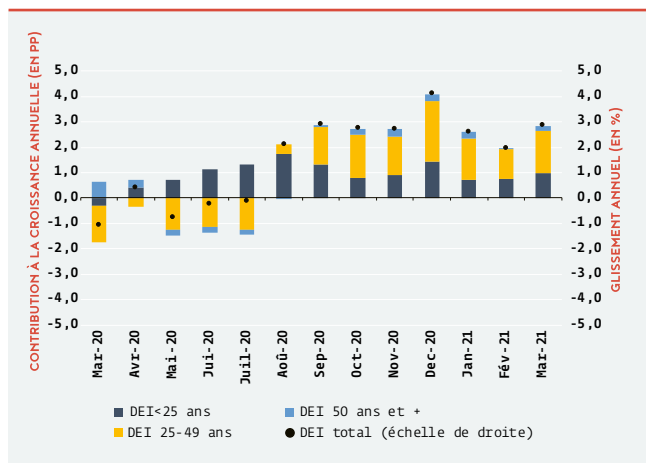
**Lors du premier trimestre de 2021, l'activité économique bruxelloise se serait à nouveau légèrement redressée (voir chapitre 2.1). De ce fait :**

- > **le nombre de salariés bruxellois diminuerait à nouveau relativement peu en glissement annuel.** En effet, selon les enquêtes de conjoncture de la BNB, les prévisions d'embauche des entreprises belges actives dans les secteurs prépondérants en RBC remontent au premier trimestre de 2021 ;
- > **le volume de travail associé serait relativement stable.** En effet, l'utilisation du chômage temporaire en janvier-février (11 % des salariés bruxellois en moyenne) (voir graphique 16), laisse penser à une stabilisation du volume de travail au premier trimestre de 2021 par rapport au trimestre précédent ;
- > **l'emploi indépendant continuerait à augmenter légèrement par rapport à l'année précédente.** En effet, du fait de mesures légèrement moins restrictives pour lutter contre le Covid-19, les indépendants bruxellois à titre principal semblent avoir eu un peu moins recours au droit passerelle : en janvier-février 2021, en moyenne 16 % d'entre eux ont bénéficié du droit passerelle, contre 18 % lors du quatrième trimestre de 2020 (voir graphique 16).

Cette relative préservation de l'emploi des Bruxellois implique que **le chômage bruxellois n'a, jusqu'ici, augmenté que modérément**. Ainsi, en mars 2021, on comptabilisait 91 018 demandeurs d'emplois inscrits chez Actiris, soit 2 510 personnes ou 2,8% de plus qu'en mars 2020 (voir graphique 17). L'augmentation du chômage bruxellois en glissement annuel a été un peu plus importante en décembre 2020 (+4,1 % par rapport à décembre 2019) mais reste mesurée comparativement à la hausse induite par la crise de 2009 par exemple (+8,9 % en décembre 2009 par rapport à décembre 2008)<sup>45</sup>.

Toutefois, l'augmentation du chômage bruxellois est actuellement sous-estimée par le fait que **certains Bruxellois aient été éloignés du marché du travail par la crise du Covid-19**. Ces Bruxellois, n'ayant pas ou plus d'emploi et n'ayant pas accès aux allocations de chômage, n'ont alors vu que peu d'intérêt à s'inscrire chez Actiris du fait d'un suivi exclusivement en ligne ainsi que de faibles perspectives de formations et d'emplois dans un avenir proche. En effet, les chiffres relatifs aux entrées au chômage indiquent que **sur la période avril 2020-mars 2021, moins de Bruxellois se sont inscrits au chômage que sur la période avril 2019-mars 2020** (baisse de 9 % des entrées au chômage bruxellois). Par contre, les chiffres relatifs aux sorties du chômage nous indiquent que **les chômeurs bruxellois ont eu plus de mal à sortir du chômage pendant cette même période** (baisse de 12 % des sorties du chômage bruxellois)<sup>46</sup>.

**GRAPHIQUE 17 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI bruxellois par classe d'âge**



Source : view.brussels, calculs IBSA

## Un marché du travail bruxellois sous tension d'ici la fin de l'année 2021

Comme mentionné au chapitre 2.1, l'horizon temporel d'une reprise plus vigoureuse de l'activité économique bruxelloise est toujours tributaire de l'évolution de l'épidémie et du rythme de vaccination en Belgique. La temporalité de l'accès facilité au droit passerelle et au chômage temporaire, qui court actuellement jusqu'en juin 2021, est, quant à elle, dépendante de cette reprise. De ce fait, cet assouplissement pourrait ou non être prolongé après juin 2021, ciblant éventuellement certains secteurs encore fortement fragilisés par la crise et les mesures restrictives.

Au vu de l'évolution actuelle de l'épidémie et de la campagne de vaccination, une reprise plus vigoureuse de l'activité économique devrait se produire lors du deuxième semestre de 2021. **Tant la reprise de l'activité économique bruxelloise que le durcissement de l'accès au chômage temporaire et au droit passerelle auront des conséquences sur l'emploi et le chômage des Bruxellois.**

Les conséquences du durcissement de l'accès au chômage temporaire et au droit passerelle sont encore méconnues. Lorsqu'il se produira, celui-ci risque d'engendrer des faillites et restructurations d'entreprises, pour les entreprises dont les liquidités ont été fortement fragilisées par la crise. Sans l'accès facilité au chômage temporaire, il se pourrait que ces entreprises fragilisées ne soient plus capables de payer leurs salariés comme avant la crise, surtout si leur activité n'a pu reprendre que partiellement (demande plus faible, mesures de distanciation sociale, horaires restrictifs...). Ces entreprises risquent donc, soit de faire faillite, soit d'être contraintes de licencier une partie de leur personnel. Sans l'accès facilité au droit passerelle également, il se pourrait que certains indépendants, dont les caisses ont été vidées par la crise, ne soient plus capables d'assumer leurs coûts et décident alors d'arrêter leur activité. Cela engendrerait une baisse de l'emploi des Bruxellois. Cette baisse serait toutefois partiellement compensée par des créations d'emplois, du fait de la reprise de l'activité économique et d'un avenir plus florissant.

Ces pertes d'emplois nettes impliqueraient une hausse du chômage des Bruxellois, qui augmenterait également du fait que les personnes éloignées du marché du travail par la crise le rejoindraient à nouveau. En effet, les perspectives d'emploi induites par la reprise de l'activité économique et le retour vers un suivi et des formations en présentiel inciteraient les Bruxellois (sans travail et ne pouvant bénéficier d'allocations de chômage) à venir s'inscrire ou se réinscrire au chômage.

<sup>45</sup> Source : view.brussels

<sup>46</sup> Source : view.brussels

En fonction de l'horizon temporel de la reprise de l'activité économique - à partir de l'été 2021 ou à partir de l'automne 2021 - **view<sup>47</sup> prévoit une augmentation entre 5 500 (+6,1 %) et 9 600 (+10,6 %) DEI bruxellois entre décembre 2020 et décembre 2021.** Fin 2021, on comptabiliserait alors entre 96 000 et 100 200 chômeurs bruxellois inscrits chez Actiris, contre 90 586 en décembre 2020. Dans les deux scénarios, cette hausse se produirait essentiellement à partir du deuxième semestre de 2021, du fait de la reprise de l'activité économique et du durcissement progressif de l'accès au chômage temporaire et au droit passerelle.

---

<sup>47</sup> Voir références : Actiris, view (mars 2021 - 4<sup>e</sup> version)

# GLOSSAIRE

## > Centré-réduit

Centrer-réduire une variable consiste à soustraire son espérance à chacune de ses valeurs initiales et à diviser toutes ses valeurs par son écart-type. Cela permet d'obtenir des données indépendantes de l'unité ou de l'échelle choisie mais également des variables ayant même moyenne de même dispersion. On peut dès lors comparer plus aisément les variations.

## > Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi. (Source : Actiris)

## > Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré les différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein. (Source : Eurostat)

## > Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans ce Baromètre pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière (ex. L'Enquête sur les Forces de Travail). La mesure de l'emploi intérieur diffère selon la source sur laquelle elle repose. Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre les différentes sources : nature des données (administratives ou sur base d'enquête), prise en compte ou non des emplois internationaux, concept de travail utilisé, moment de la mesure, manière de comptabiliser le travail des étudiants, estimation du travail au noir, etc. À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidants dans cette région.

## > Enquêtes de la BNB auprès des consommateurs

Chaque mois, la BNB interroge un échantillon variable de 1 850 ménages belges dont 350 bruxellois. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, sonde les consommateurs quant à leur perception du climat économique futur et leurs intentions en matière d'épargne et de dépenses. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique est ensuite calculé sur base des soldes des réponses portant sur les prévisions des consommateurs quant à la situation économique et au chômage ainsi qu'à leurs épargne et situation financière personnelles au cours des douze prochains mois.

## > Enquêtes de la BNB auprès des entreprises

Chaque mois, la BNB interroge un panel fixe d'environ 5 000 entreprises belges sur l'état actuel de leurs activités ainsi que sur leurs prévisions à court terme. Les questions portent sur l'appréciation des stocks et carnet de commandes, l'évolution de ces derniers ou encore les prévisions en matière d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique de confiance des entreprises est ensuite calculé sur base des soldes de réponses obtenus. Celui-ci est un indicateur pondéré, basé sur 14 questions posées aux entreprises et donnant un poids de 65 % aux réponses des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, 15 % à celles des entreprises actives dans la construction, 15 % à celles des entreprises actives dans les services aux entreprises et 5 % à celles des entreprises actives dans le commerce.

## > Pays avancés versus pays émergents et en voie de développement

« Les critères principaux utilisés par le World Economic Outlook (WEO) du FMI pour classer le monde en pays avancés versus pays émergents et en développement sont (1) le niveau du PIB par tête, (2) la diversification des exportations et (3) le degré d'intégration dans le système financier global. » (Source : FMI). Le WEO classe le monde en 39 pays avancés et 155 pays émergents et en voie de développement.

### > **Point de pourcentage**

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,3 points de pourcentage.

### > **Politique monétaire accommodante**

Une politique monétaire accommodante est une politique menée par les banques centrales afin d'augmenter les prix et de relancer l'activité économique (consommation et investissements) via :

#### - La baisse du taux d'intérêt directeur

Les banques peuvent faire un choix concernant leurs liquidités qui n'ont pas été utilisées : elles peuvent soit prêter l'argent au particulier, soit faire un dépôt auprès de la Banque centrale qui les rémunère avec un taux d'intérêt. En baissant ses taux, la BCE incite les banques à prêter d'avantage aux ménages et aux entreprises. Cela devrait avoir pour conséquence de rendre le prêt aux particuliers plus attrayant que le dépôt auprès de la Banque centrale. Si consommateurs et investisseurs ont d'avantage accès au crédit, l'effet indirect de cette politique devrait être la relance de l'économie (augmentation de la consommation et des investissements). La demande augmentant, les prix sur le marché vont augmenter également pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, ce qui aura pour effet de ramener l'inflation à des niveaux jugés « acceptables » par la Banque centrale.

#### - L'assouplissement quantitatif

Lorsque les taux d'intérêt sont déjà très bas et ne permettent toujours pas de ramener l'inflation à des niveaux « acceptables », la BCE peut décider d'appliquer un assouplissement quantitatif. Pour ce faire, la BCE achète des obligations auprès des banques, et ce faisant, injecte des liquidités dans le système bancaire tout en gonflant son bilan. Les obligations se font alors plus rares sur le marché, leur prix augmente et leur rendement baisse. Lorsque la BCE augmente la masse monétaire dans l'économie, les taux d'intérêt baissent de manière à rééquilibrer l'offre et la demande de monnaie : il faut inciter les particuliers à préférer les liquidités aux placements. Lorsque le taux d'intérêt baisse, il est aussi plus intéressant d'emprunter, ce qui stimule d'avantage les investissements des ménages et des entreprises. Cela allège aussi leurs dettes. De fait, non seulement les investissements mais aussi la consommation sont relancés, ce qui, à terme, doit aboutir à une relance de la croissance et de l'emploi.

### > **Problèmes de liquidité et de trésorerie**

Les liquidités représentent la totalité des sommes d'argent disponibles immédiatement, à la disposition des ménages ou des entreprises. Elles peuvent prendre la forme d'argent comptant, d'actifs bancaires (sommes déposées sur un compte) ou d'actifs financiers (titres et obligations). Lorsque les ménages et les entreprises n'ont plus assez de liquidités, cela veut dire que leurs moyens de financement de court terme sont limités. Cela affecte leur capacité à payer leurs factures, rembourser leurs crédits, payer leurs fournisseurs... Les problèmes de liquidité sont aussi connus sous le nom de problèmes de trésorerie.

### > **Problème de solvabilité**

Lorsque la crise perdure, le problème du financement à court terme peut se muer en problème de solvabilité. Dans ce cas, on parle de la capacité à rembourser les dettes à court, moyen ou long terme. Pour ce faire les ménages disposent non seulement de liquidités, mais aussi d'actifs comme les biens immobiliers ou les placements financiers. Les entreprises quant à elles disposent également d'actifs tels que des immobilisations, des stocks etc.... Lorsque l'actif de l'entreprise ou du ménage n'est plus suffisant pour rembourser les dettes à tout moment, on parle de problème d'insolvabilité.

# RÉFÉRENCES

- > ACTIRIS, VIEW (mars 2021 - 4<sup>e</sup> version). « Rapport d'analyse et de prospective : impact de la crise du coronavirus sur le marché de l'emploi bruxellois ». Actiris.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (Décembre 2020). « Belgian corporate sector liquidity and solvency in the COVID-19 crisis ». BNB, Economic Review.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (Décembre 2020). « Economic projections for Belgium, Autumn 2020 ». BNB, Economic Review.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (9 mars 2021). « Business cycle monitor ». BNB.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (31 mars 2021). « COVID-19 Dashboard of Economic Indicators ». BNB, Economic Risk Management Group (ERMG).
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (15 avril 2021). « Nouvelle diminution des exportations et importations de biens ». BNB, communiqué de presse.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (19 avril 2021). « Le PIB a fléchi de 6,3%, le recul le plus marqué depuis la Seconde Guerre mondiale ». BNB, communiqué de presse.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (27 avril 2021). « L'impact macroéconomique de la pause de Pâques est limité, malgré la forte baisse du chiffre d'affaires dans certains secteurs ». BNB, communiqué de presse.
- > BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (29 avril 2021). « L'économie belge a progressé de 0,6 % au premier trimestre de 2021 ». BNB, communiqué de presse.
- > BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (11 février 2021). « Après s'être contractée de 6,2 % l'an dernier, l'économie belge devrait partiellement se redresser et afficher une croissance de 4,1 % en 2021 ». BFP, communiqué de presse.
- > BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (mars 2021). « ECB staff macroeconomic projections for the euro area, March 2021 ». BCE.
- > COMMISSION EUROPÉENNE. « Plan de relance pour l'Europe ». CE, page officielle. En ligne. Consulté le 27 avril 2021.
- > FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (avril 2021). « World Economic Outlook, April 2021: Managing Divergent Recoveries ». FMI, World Economic Outlook.
- > IBSA (automne 2020). « Baromètre conjoncturel de la Région bruxelloise N°34 - édition spéciale Covid-19 - Automne 2020 ». IBSA.
- > IBSA, CUYVERS, D. (février 2021). « Focus N°40 : Chômage temporaire Covid-19 : les raisons d'une reprise du travail plus lente en Région de Bruxelles-Capitale. ». IBSA.
- > INASTI (26 avril 2021). « Difficultés suite au coronavirus ». INASTI.
- > INSEE (11 mars 2021). « Conjoncture internationale : développement internationaux ». INSEE, Conjoncture internationale.
- > IRES (avril 2021). « Analyses économiques et prévisions ». IRES.
- > IWEPS (mars 2021). « Tendances économiques N°61 - Analyse et prévisions conjoncturelles ». IWEPS.
- > McCARTHY, N. (11 mars 2021). « What's In The \$1.9 Trillion Stimulus Package? [Infographic] ». Forbes.
- > OCDE (mars 2021). « Perspectives économiques de l'OCDE. Rapport intermédiaire mars 2021. Agir plus vite pour consolider la reprise. Éditions OCDE, Paris.
- > OFCE (avril 2021). « Résumé des prévisions du 14 avril 2021. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2021-2022 ». OFCE.
- > OFFICE FOR NATIONAL STATISTICS (1er février 2021). « Did UK firms stockpile items ahead of the Brexit deadline ? ». ONS.
- > Our World in Data. « COVID-19 dataset ». En ligne. Consulté le 27 avril 2021.



# LISTE DES GRAPHIQUES

- > Graphique 1 : Évolution du commerce mondial de marchandises et de la production industrielle, en volume
- > Graphique 2 : Contribution à la croissance annuelle du PIB belge en volume par catégorie de dépenses
- > Graphique 3 : Évolution du chiffre d'affaires par rapport au niveau d'avant-crise
- > Graphique 4 : Évolution des investissements par rapport au niveau d'avant-crise
- > Graphique 5 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises belges, résultats d'enquête
- > Graphique 6 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête
- > Graphique 7 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête
- > Graphique 8 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête
- > Graphique 9 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires par classe de taille, résultats d'enquête (27 avril 2021)
- > Graphique 10 : Votre ménage souffre-t-il d'une perte de revenus en raison de la crise en avril ? (En fonction du statut du répondant)
- > Graphique 11 : Évolution du chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière et ses principales sous-branches
- > Graphique 12 : Évolution du chiffre d'affaires dans la construction
- > Graphique 13 : Évolution du chiffre d'affaires dans les services à la production et leurs principales sous-branches
- > Graphique 14 : Évolution du chiffre d'affaires dans les services à la personne et leurs principales sous-branches
- > Graphique 15 : Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé
- > Graphique 16 : Droit passerelle et chômage temporaire des résidents bruxellois
- > Graphique 17 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI bruxellois par classe d'âge

